



**Evaluation Finale du Programme 2017-2021
d'Entraide & Fraternité-DGD « Pour que la Terre
tourne juste : Souveraineté alimentaire pour tous »**

(Objectif Spécifique 02, Burundi)

Rapport Final d'Evaluation

Evaluateur

Serge Eric YAKEU DJIAM, Evalueur Certifié
Team Leader (Consultant International)

Gestionnaire de l'Evaluation

Federico Didone, Chargé de partenariats (SUD)

22 juin 2022

Sommaire

TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES.....	iii
ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	iv
RESUME EXECUTIF.....	v
I. INTRODUCTION	1
1.1. But et objectif de l'évaluation.....	1
1.2. Portée de l'évaluation.....	1
1.3. Questions d'évaluation.....	1
1.4. Principaux utilisateurs et structure du rapport final.....	2
2. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	4
2.1. Le secteur de l'Agriculture au Burundi.....	4
2.2. Orientation Stratégique du programme.....	4
2.3. Les organisations partenaire de mise en œuvre.....	6
2.4. Mapping des parties prenantes.....	7
3. METHODOLOGIE	7
3.1. Approche méthodologique.....	7
3.2. Sources d'échantillonnage et collecte des données.....	8
3.3. Analyse des données et production du rapport final.....	8
3.4. Limites et mesures d'atténuation.....	9
4. RESULTATS	10
4.1. Pertinence.....	10
4.2. Efficacité.....	12
4.3. Efficience.....	15
4.4. Durabilité.....	17
4.5. Impact.....	19
4.6. COVID-19.....	21
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	24
5.1. Conclusion.....	24
5.2. Recommandations.....	26
6. LECONS APPRISES.....	28
ANNEXES.....	29

TABLEAUX, FIGURES ET ANNEXES

Tableaux et Figures

Tableau 1 : Critères et questions d'évaluation.....	1
Tableau 2 : Brève description des partenaires de mise en œuvre de l'OS2.....	6
Tableau 3 : Limites et mesures d'atténuation	9
Tableau 4 : Alignement des résultats du programme aux priorités nationales et ODDs correspondants ..	11
Tableau 5 : Progrès vers l'atteinte des indicateurs de résultats du projet en 2017-2020.	13
Figure 1 : Budget et dépenses de 2017 à 2022 (Millier EUR).	16

Annexes

Annexe 1 : Termes de Références	29
Annexe 2 : Cadre des résultats OS 2 (DGD2017-2021), Burundi	29
Annexe 3 : Liste des documents consultés.....	32
Annexe 4 : Matrice d'évaluation.....	33
Annexe 5 : Liste des personnes interviewées.....	36
Annexe 6 : Fiche de consentement et outils de collecte des données primaires	37
Annexe 7 : Profile de l'évaluateur	41

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ADISCO	Association au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANACOOOP	Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives
API	Agence de Promotion des Investissements
BD	Broederlijk Delen (ONG belge)
BPEAE	Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
CAM	Centre Agropastoral de Mutwenzi
CAPAD	Confédération des Associations de Producteurs Agricoles pour le Développement
CCFD-Terre solidaire	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (ONG française)
CEPRODILIC-ADEPE	Centre de Production et de Distribution de la Littérature Chrétienne – Agence de Développement et de Protection de l'Environnement
CIDSE	Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité (Coalition Internationale d'ONG catholiques)
CNAC-B	Confédération Nationale des Associations de Caféculteurs du Burundi
CNAT	Confédération Nationale des Associations de Théiculteurs du Burundi
COCOCA	Consortium des Coopératives de Café
DGD	Direction Générale du Développement (Ministère de la Coopération Belge)
ECMS	Éducation à la Citoyenneté Mondiale
EF	Entraide & Fraternité (ONG belge)
EFI	Exploitation Familiale Intégrée
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FOPABU	Fédération des Organisations Paysannes du Burundi
GAP	Groupe de Plaidoyer Agricole (coalition d'organisations paysannes et d'ONG)
INADES	Formation Institut Africain pour le Développement Economique et Social
MEAE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage du Burundi
OAP	Organisation d'Appui à l'Autopromotion
OP	Organisation(s) paysanne(s)
UHACOM	Union Haguruka des Coopératives Multifilières

RESUME EXECUTIF

Introduction

Le titre du programme « *Valorisation de l'agriculture familiale et écologique* » mis en œuvre au Burundi constitue le deuxième des huit objectifs spécifiques mis en œuvre dans les provinces de Bujumbura, de Rutana, de Bubanza, de Muramvya, de Gitega, de Muyinga et de Kirundo par trois organisations partenaires, notamment l'OAP, ACORD Burundi, UHACOM, CAM et l'ADEPE dans le cadre du programme DGD 2017-2021. Le programme intitulé « *Pour que la Terre tourne juste : souveraineté alimentaire pour tous* » est piloté par Entraide & Fraternité avec un financement DGD total de 1 036 000 euros sur cinq ans pour le Burundi. Le taux d'absorption de 2017 à 2020 est de +100%.

L'évaluation porte sur l'ensemble des effets et résultats du programme suivant l'objectif : « *218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires pour leur professionnalisation et s'investissent dans la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique, pour la sécurité alimentaire et l'augmentation durable des revenus de leurs membres* ». Les principaux critères d'analyse comprennent la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, le COVID-19, ainsi que des thèmes transversaux tels que le genre, l'environnement et les droits humains. Le programme a mis l'accent sur la promotion des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles par le soutien à la valorisation, à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles. L'évaluation couvre la période 2017-2021 et fait le point sur l'exécution finale du projet en identifiant les forces et les contraintes, à travers une analyse des critères prédéfinis. Cela implique l'analyse de la mesure dans laquelle l'objectif spécifique et les résultats qui les sous-tendent ont été atteints d'un point de vue quantitatif et qualitatif et de manière différenciée entre les femmes et les hommes. Sur la base des preuves recueillies, l'évaluation formule des recommandations programmatiques et des orientations stratégiques pour les interventions futures.

Le but de l'évaluation est de soutenir l'apprentissage afin de tirer des leçons et d'améliorer l'impact. L'objectif principal est de mesurer l'atteinte des résultats dans une optique de reddition des comptes, de suivi des interventions et d'amélioration. Plus spécifiquement, il s'agissait de : i) Rendre compte à toutes les parties impliquées dans le programme d'Entraide et Fraternité (E&F, bailleurs de fonds publics et privés, partenaires locaux et stratégiques, bénéficiaires) ; ii) Guider E&F et ses partenaires pour ajuster la théorie du changement et la mise en œuvre du prochain programme quinquennal (2022-2026) ; et iii) Contribuer à l'apprentissage entre les pays/résultats. Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont les organisations partenaires d'EF, Entraide & Fraternité et la DGD.

L'évaluation a utilisé une approche participative et inclusive de toutes les parties prenantes tout au long du processus. Des méthodes mixtes (examen documentaire, entretiens semi-structurés et discussions de groupe) ont été utilisées pour collecter des informations en ligne du 14 février au 18 mars 2022. Huit informateurs clés représentant les organisations partenaires et E&F ont été interviewés avec 33 % de femmes et 67 % d'hommes. Les preuves recueillies ont été triangulées à travers les différentes méthodes et sources.

Résultats et conclusion

Le programme est **pertinent** et aligné sur les besoins et les priorités des publics cibles, y compris les femmes et les hommes, à travers le développement de moyens de subsistance ruraux résilients et durables. L'accent a été mis sur la promotion d'une agriculture familiale durable génératrice de revenus avec des pratiques agroécologiques, et la structuration des OPs en coopératives. Le programme s'aligne aux priorités des

partenaires tous impliqués dans la professionnalisation agricole. Toutefois, le projet était limité dans sa portée et sa couverture géographique en raison des contraintes budgétaires pour assister d'autres groupes de producteurs dans le besoin. Le programme s'aligne explicitement aux ODDs et aux priorités nationales de l'agriculture au Burundi.

L'**efficacité** du projet se reflète dans la réalisation de tous les produits et résultats attendus. Les organisations partenaires ont déployé des efforts considérables pour atteindre tous les indicateurs cibles grâce à une forte synergie et complémentarité entre les partenaires, une planification conjointe et la participation d'E&F à la coordination, un suivi et accompagnement méthodique, des systèmes de collecte de données qui ont facilité la planification et le reporting sur les progrès accomplis, l'identification des goulots d'étranglement et le processus de prise de décision. L'efficacité du projet a aussi été facilitée par la disposition des champs-écoles dans le renforcement des capacités des OPs et coopératives, la participation des agences de tutelle du gouvernement, la production et la traduction en langue locale des documents pédagogiques pour servir de guides pratiques, l'encadrement rapproché des producteurs, l'appui à la production locale des semences, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles, le renforcement du service de gouvernance des coopératives, et la sensibilité du projet au genre pour impliquer principalement des femmes. Néanmoins, sa réalisation a été entravée par les normes et pratiques traditionnelles sur l'égalité genre, la situation politique et la complexité des critères de certification des produits, la pandémie de COVID-19 et les défis du changement climatique liés aux perturbations saisonnières.

L'**efficience** du projet se justifie par la capacité des partenaires à développer une solide coordination pour utiliser de manière optimale les ressources disponibles et livrer les résultats dans les délais. L'utilisation du fonds de roulement pour maximiser l'accès aux ressources disponibles, les synergies et la complémentarité des ressources, ont amélioré l'efficience du projet malgré l'ampleur limitée des financements pour couvrir d'autres besoins de grande envergure. La gestion flexible des ressources financières a permis une extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires et d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires particulièrement durant la pandémie de COVID-19.

La **durabilité** et la stratégie de sortie existante ont été utiles pour promouvoir l'appropriation locale de la durabilité financière du projet. Néanmoins, les OPs et coopératives nouvellement formées nécessitent du suivi et accompagnement pour garantir leur pérennité financière. La structuration des OPs, le transfert de connaissances agroécologiques, et le renforcement de la cohésion sociale ont contribué à la viabilisation des compétences et l'appropriation technique au sein des organisations bénéficiaires. L'appui à la production des intrants locaux confère aux OPs des aptitudes techniques indispensables par exemple pour réduire et voir mettre fin à leur dépendance aux semences importées. Le regroupement des OPs regroupés au sein du Groupe de Plaidoyer Agricole et le Forum Paysan Burundais (FOPABU) constitue un atout favorable et susceptible de renforcer la viabilité politique du projet. Toutefois, la pérennité des résultats obtenus sur le plan politique reste limitée en raison de l'influence des forces politiques et de la forte pression démographique sur les terres agricoles.

Les **effets** directs positifs dû aux pratiques agroécologiques au niveau économique comprennent la capacité des ménages membres des OPs à améliorer leurs moyens de subsistance. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées à de meilleurs prix. Les OPs sont fortement impliquées dans la plantation d'arbres dans leurs exploitations agricoles et la fabrication du compost pour mitiger les défis environnementaux notamment de

fertilité des sols. Les fora et le réseau agricole mis en place ont consolidé les efforts des bénéficiaires dans le processus de revendication des droits fonciers. Il n'existe pas d'effets négatifs dû aux changements enregistrés. Le projet a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Grâce au développement de la cohésion sociale, le projet a significativement contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives. Ces efforts sont compromis par la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits, la persistance du complexe d'infériorité chez les femmes rurales et les règles d'héritage fortement patriarcales qui rend difficile l'accès des femmes à la terre.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les résultats obtenus. Diverses réunions, y compris la coordination habituellement effectuée par E&F, ont été largement affectées par les restrictions de voyage. La plupart des travaux ont été effectués à distance, y compris les réunions, mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile en raison d'une connexion Internet très lente et des connaissances limitées de certains partenaires sur le travail à distance. Par contre, la COVID a permis l'adoption d'une nouvelle façon de travailler avec le passage au travail en ligne. Les facteurs de succès de la réponse au COVID-19 comprennent l'utilisation des animateurs endogènes pour le suivi et accompagnement des OPs, l'adoption du développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne, le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs, et des plateformes pour la promotion des ventes groupées. La pandémie a réduit la capacité des OPs à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. Bien que le travail à distance n'ait jamais été un choix, la nouvelle façon de travailler n'est pas durable.

Recommandations

A. Aux organisations partenaires

Recommandation 1 – Les partenaires doivent continuer à renforcer leurs synergies et complémentarités d'actions, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations nationales et locales en les invitant lors de réunions conjointes. Les synergies et la complémentarité soutiendront autant que possible la promotion des pratiques agroécologiques au Burundi.

Recommandation 2 – Les partenaires doivent développer des enquêtes de ménages pour renseigner par exemple sur le seuil d'amélioration des revenus des ménages, le taux d'abandon des engrais chimiques par les paysans, et les taux d'adoption de l'agroécologie suivant les catégories de ménages. Ces études sont utiles pour pousser la réflexion sur les performances de l'approche agroécologique.

Recommandation 3 - Les partenaires doivent fournir des efforts constants pour le suivi permanent et renforcement des capacités techniques et de gestion de coopératives nouvellement créées. Ces appuis sont nécessaires pour soutenir le volet commercialisation des produits agricoles et pour renforcer leur visibilité locale. Ce qui renforcera les efforts de plaidoyers politiques et leur capacité d'analyse et d'influence.

Recommandation 4 – Davantage de campagnes de sensibilisation doivent être développées pour lutter contre les normes et pratiques traditionnelles pour renforcer l'égalité genre et la participation des femmes aux pratiques agroécologiques. Cela soutiendra par ailleurs la cohésion sociale et conduira à des interactions communautaires et à une transformation sociale parmi les membres des OPs.

B. A Entraide & Fraternité (E&F)

Recommandation 1 – A partir d’une approche participative et inclusive, E&F devrait continuer à engager ses partenaires dans la promotion de pratiques agroécologiques avec des moyens de subsistance sélectionnés en ce qui concerne les spéculations à produire pour faire face autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Des fonds suffisants devraient être alloués tout en maintenant une flexibilité dans leur gestion le long des lignes budgétaires suivant un délai approprié.

- La conception du programme doit continuer d’être alignée sur les priorités des partenaires, les politiques et priorités nationales, ainsi que sur les politiques internationales y compris les ODD.
- La conception du programme doit maintenir une attention sur la valorisation des fonds de roulement et des AVEC pour continuer de doter les OPs d’alternatives à l’accès aux capitaux de proximité
- La conception doit toujours encourager une forte participation des hommes et des femmes pour promouvoir l’égalité des sexes au sein du programme. Ils devront donc continuer à promouvoir une approche sexospécifique dans toutes les composantes du programme.

Recommandation 2 - Le futur programme doit continuer d’accorder une attention particulière sur les mécanismes de plaidoyer pour donner aux OPs les moyens de revendiquer en permanence leurs droits sur l’acquisition de terres, et donc permettre un changement politique qui ne peut être réalisé à court terme.

I. INTRODUCTION

2. Conformément aux Termes de Références (TDRs), cette évaluation de l'Objectif spécifique 2 pour le Burundi s'inscrit dans le cadre global de l'évaluation sommative du programme 2017-2021 d'Entraide & Fraternité (E&F).

I.1. But et objectif de l'évaluation

3. Le but de l'évaluation est de soutenir l'apprentissage afin de tirer des leçons et d'améliorer l'impact. L'objectif principal est de mesurer l'atteinte des résultats dans une optique de reddition des comptes, du suivi des interventions et d'amélioration. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- a) Rendre compte à toutes les parties prenantes concernées par le programme d'Entraide et Fraternité (E&F, bailleurs de fonds publics et privés, partenaires locaux et stratégiques, bénéficiaires)
- b) Guider EF et les organisations partenaires pour faire des ajustements à la théorie du changement et à la mise en œuvre du programme quinquennal suivant (2022-2026).
- c) Contribuer à l'apprentissage entre les pays/résultats.

I.2. Portée de l'évaluation

4. L'évaluation couvre l'ensemble des activités, résultats et effet du programme « *Valorisation de l'agriculture familiale et écologique* » mis en œuvre au Burundi dans le cadre du programme DGD. L'analyse de ces résultats a été focalisée sur les critères de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques pour l'Assistance au Développement (OCDE/DAC) : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, et en tenant compte des thèmes transversaux tel que le genre, l'environnement et les droits humains.

5. En outre, l'évaluation couvre la période 2017-2021. Elle met l'accent sur les synergies avec d'autres acteurs de développement. Ainsi, l'évaluation examine le bilan de l'exécution finale du projet en dégageant les atouts et contraintes, à travers une analyse des critères prédéfinis. Il s'agissait principalement d'apprécier dans quelle mesure l'objectif spécifique et les résultats qui les sous-tendent ont été atteints d'un point de vue quantitatif et qualitatif pour les bénéficiaires en général et de façon différenciée en ce qui concerne les femmes et les hommes. Enfin, sur la base des évidences collectées, l'évaluation formule des recommandations pour des interventions futures.

I.3. Questions d'évaluation

6. L'évaluation s'est concentrée sur 6 critères (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, impact et pandémie de COVID-19) comme indiqué dans le tableau I. En outre, les questions de vulnérabilité et d'équité, de genre et de droits de l'homme ont été intégrées dans l'analyse en mettant en évidence les aspects sexospécifiques. L'examen documentaire des rapports annuels 2017, 2018, 2019 et 2020 a permis de revoir le contenu et la forme des questions d'évaluation. Ces questions ont été révisées et présentées selon chaque critère de la matrice d'évaluation (annexe 4).

Tableau I : Critères et questions d'évaluation

Critères	Questions clés
----------	----------------

1. Pertinence / adaptabilité	1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou des publics cibles (femmes et les hommes) ?
	1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires ?
	1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?
2. Efficacité	2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?
	2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?
	2.3. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?
3. Efficience	3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?
	3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?
	3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?
4. Durabilité	4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plan financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?
	4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme en termes d'acquisition des capacités, des compétences et appropriation) ?
	4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plan politique (capacités d'analyse et d'influence) ?
5. Impact	5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social, économique, politique et environnemental dans les zones et pays d'intervention ?
	5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?
6. Crise Covid-19	6.1. Dans quelle mesure la crise du Covid-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?
	6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à Covid-19 ?
	6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de Covid-19 en termes de préparation aux catastrophes ?

Source : Adapté et complété à partir des TDRs

1.4. Principaux utilisateurs et structure du rapport final

7. Les principaux utilisateurs de l'évaluation sont les organisations partenaires d'E&F au Burundi, E&F et la DGD.

8. En plus de la section introductive, ce rapport comprend cinq sections, notamment : i) Introduction ; ii) objet d'évaluation ; iii) Méthodologie ; iii) Résultats ; iv) Conclusion et recommandations ; v) Leçons apprises.

2. BREVE DESCRIPTION DU PROGRAMME

2.1. Le secteur de l'Agriculture au Burundi

9. Suivant la Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027¹), l'agriculture est le principal secteur économique du Burundi. Elle contribue à près de 50% du PIB et constitue l'une des principales sources de devises du pays (café, thé). Elle occupe et procure des revenus à environ 90% de la population. L'agriculture familiale fournit 95% de l'alimentation consommée par les familles burundaises. Elle est essentiellement basée sur des petites exploitations familiales d'une superficie moyenne de 0,50 ha, et un tiers d'entre elles doit se contenter de 20 ares pour cultiver. La pression démographique perpétue les phénomènes de fragmentation des terres et de réduction de la surface des exploitations familiales, d'abandon des jachères et des rotations des cultures, d'abattage des arbres, etc. La disparition progressive de la couverture boisée accélère l'érosion qui, conjuguée à des plantations inadaptées et à l'apport intensif d'engrais chimique, conduit à l'épuisement et l'acidification des sols².

10. D'après l'Agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO³), le secteur agricole fait face à beaucoup de contraintes. Ce sont notamment le manque de fertilité des sols, la faible utilisation des intrants agricoles, la vulnérabilité aux aléas climatiques, le manque d'accès à l'eau, la faible transformation des produits bruts, l'accès limité au crédit et la forte pression démographique. On peut également citer la faiblesse des investissements privés et l'absence de formation et d'organisations professionnelles. La recrudescence des maladies des plantes et des ravageurs très dommageables pour les cultures et les denrées stockées handicapent le secteur agricole. Le Plan National de Développement (PND2018-2027) révèle que l'agriculture Burundaise reste très vulnérable face aux aléas climatiques. Un exemple parlant est celui du phénomène El Nino de 2017. Environ 30 000 hectares d'exploitations agricoles ont été détruits. En conséquence, il y a eu une disette qui a frappé un peu partout dans le pays entraînant une augmentation exponentielle des prix des denrées alimentaires sur le marché. Le taux d'inflation a atteint 16% en 2017.

11. Le sous-financement de l'État dans le secteur agricole est notable (seulement 4%) malgré son engagement à consacrer au moins 10% du budget national à ce secteur. La vision du gouvernement et des pouvoirs publics reste fortement conventionnelle, influencée par les modèles de l'agrobusiness et de l'agrochimie, même si on observe des ouvertures vers la prise en compte de l'agriculture familiale et de modes de production alternatifs⁴. Si l'on excepte la Confédération Nationale des Caféculteurs (CNAC) et ses coopératives, encore que ces acteurs et le secteur traversent actuellement une situation de crise aiguë, les organisations paysannes burundaises restent faibles – tant en représentativité qu'en capacités – et dépendantes de programmes soutenus par l'aide au développement Internationale. Le climat politique ne facilite pas toujours le déploiement d'initiatives indépendantes de la société civile. Les nouvelles lois et réglementation concernant les coopératives et les associations ouvrent cependant des nouvelles possibilités.

2.2. Orientation Stratégique du programme

12. En cohérence avec le programme DGD 2017-2021 d'Entraide & Fraternité à savoir « *Pour que la Terre tourne bien : souveraineté alimentaire pour tous* », le deuxième objectif spécifique du programme pour le Burundi

¹ Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027). <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Bur190783.pdf>

² Rapport d'évaluation du projet OS2 à mi-parcours. 2020.

³ Profile pays FAO-Burundi. <https://www.fao.org/countryprofiles/index/fr/?iso3=bdi>

⁴ Plan National de Développement (PND2018-2027).

(OS2) est intitulé : « 218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires pour leur professionnalisation et s'investissent dans la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique, pour la sécurité alimentaire et l'augmentation durable des revenus de leurs membres ». Mis en œuvre dans les provinces de Bujumbura, de Rutana, Muramvya, de Gitega, de Muyinga et de Kirundo, le programme visait à promouvoir des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles par le soutien à la valorisation et à la commercialisation des produits. Aussi, un accent particulier devait être placé à l'appui à la diversification des activités afin d'améliorer la situation financière des organisations de producteurs et de leurs membres.

13. Conformément à l'objectif du programme DGD, cet objectif spécifique s'inscrit dans le cadre stratégique 2015-2019 d'E&F et concrétise les orientations et priorités communes définies par E&F et de ses partenaires, en avril 2015 ; la réalisation des approches du Cadre Stratégique Commun (CSC). Ce faisant, il visait à apporter une plus-value en visant spécifiquement les jeunes et en créant des conditions techniques, matérielles et financières pour les attirer vers l'agriculture et les activités connexes ; à contribuer à lutter contre les mouvements migratoires vers les villes et/ou les pays voisins, comme la Tanzanie, et contre l'implication des jeunes dans des conflits, souvent facilitée par leur situation de précarité et d'inactivité. Enfin, l'OS vise d'une part à renforcer et étendre les acquis du programme de promotion de l'agriculture paysanne 2008-2016 réalisé dans la province de Bujumbura, Kirundo, Muyinga et Rutana avec l'appui du gouvernement belge et celui d'EF, et, d'autre part, contribuer à la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique à travers le renforcement des capacités des organisations des agri-éleveurs. Le but est que celles-ci deviennent plus professionnelles, plus entrepreneuriales, promotrices de pratiques agropastorales innovantes, plus autonomes sur les plans organisationnel et financier, qu'elles rendent des services de qualité à leurs membres et constituent une force pour faire valoir les droits des paysans. Ce faisant, l'OS couvre quatre résultats attendus notamment :

- **Résultat 1** - Les organisations de producteurs ont acquis les compétences et les capacités organisationnelles et managériales nécessaires pour leur professionnalisation.
- **Résultat 2** - 140 organisations de producteurs maîtrisent les techniques agroécologiques et disposent de moyens pour augmenter durablement la production et diffuser leurs savoirs techniques.
- **Résultat 3** - 18 groupements coopératifs issus des organisations de producteurs ont renforcé leurs capacités à valoriser et à commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs, contribuant à l'amélioration des revenus des ménages membres.
- **Résultat 4** - Les organisations partenaires ont renforcé leurs capacités d'analyse et d'intervention afin d'accompagner efficacement les organisations de producteurs et de défendre leurs droits.

14. Conformément au document de programme, la mise en œuvre est assurée initialement par cinq partenaires actifs notamment l'OAP, CAM, UHACOM, ACCORD, et l'ADEPE, dans les trois zones afin d'étendre leurs expériences et les résultats du programme 2014-2016 (*Promouvoir la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers la souveraineté alimentaire*) dans une approche agroécologique. Afin de relever le niveau d'impact de ses appuis, E&F a choisi des partenaires travaillant dans des zones et/ou ayant d'autres partenaires qui offrent des possibilités de complémentarité ou de synergie. Ainsi, l'OAP joue le rôle de pilotage de l'approche agroécologique, de la recherche-action sur les techniques culturelles innovantes en collaboration avec les agri-éleveurs et les autres acteurs du secteur agricole et de l'approche du genre dans les organisations

paysannes. Par ailleurs, l'OAP collabore avec I.I.I.I.I dans le domaine de la bonne gouvernance locale et des synergies sont développées dans le cadre des actions de renforcement des capacités des partenaires en matière de plaidoyer agricole. Le deuxième partenaire « CAM » apporte son expertise en matière de transformation et de conditionnement, son expérience en matière de formation professionnelle des leaders paysans et pilotera la stratégie d'encadrement des jeunes en vue de leur intégration en agriculture familiale agroécologique. Enfin, l'ADEPE assure la réalisation du programme dans la province de Rutana et apporte une contribution significative dans l'intégration des jeunes en agriculture.

15. La coordination et le suivi sont assurés par un point d'appui à Bujumbura avec la supervision d'E&F. un comité de pilotage composé des responsables des organisations partenaires assure le déroulement, l'évaluation des progrès vers l'atteinte des résultats et les synergies, analyse les risques pour prendre les mesures de gestions, valide les rapports d'activités ainsi que les plans d'actions annuels.

2.3. Les organisations partenaire de mise en œuvre

16. Le tableau 2 résume une description sommaire des organisations partenaires d'E&E chargées de la mise en œuvre du programme au Burundi, suivant leur lieu d'intervention, et leurs domaines d'actions respectifs.

Tableau 2 : Brève description des partenaires de mise en œuvre de l'OS2.

Organisations	Localité	Ressources/ Partenaires	Domaines d'actions
Organisation d'Appui à l'Autopromotion (OAP)	Bujumbura rural (14 communes, 5 à Rumonge et 9 à Bujumbura)	Groupe de plaidoyer agricole (GPA), Forum paysan, FOPABU, CEPRODILIC-ADEPE, CAM, ADISCO, INADES, RODEM, OXFAM, I.I.I.I.I, Memisa, Unicef, Oxfam, Ambassade Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> • Animation conscientisante, la promotion de l'égalité de genre et l'aide humanitaire en cas de catastrophe. • Gouvernance locale et la décentralisation : accompagner les élus locaux, leur capacitation pour répondre aux préoccupations des communautés locales, la redevabilité aux communautés. • Développement économique local : agriculture, environnement, initiatives économiques. • Accès aux services sociaux de base de qualité, infrastructures (eau potable, écoles) qui dépassent les capacités des communautés. • Renforcement institutionnel et de l'autonomie de l'OAP pour qu'elle puisse continuer à exécuter pleinement ses missions avec toutes les capacités requises (formation du personnel, financements, etc).
Centre agropastoral de Mutwenzi (CAM)	Muyinga, Province de Kirundo	E&F, INADES, ADISCO, CENAC, FOPABU, Broederlijk Delen (BD)	<ul style="list-style-type: none"> • Formation agropastorale de leaders paysans, sélectionnés • Autopromotion sociale et économique des ménages. • Structuration paysanne en coopératives.
Action pour le développement et la protection de l'environnement (ADEPE)	Rutana	OAP, UHACOM, ADISCO, organisations locales selon les zones d'action, SOS village d'enfants, ONG du secteur alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Développement communautaire : agropastoralisme, sécurité alimentaire et protection de l'environnement • Equité de genre et le droit des minorités (Batwas) • Plaidoyer agricole pour l'accès des organisations paysannes et des coopératives à des terres cultivables (10 ha obtenus à Muhanga pour produire du maïs)
ACCORD	Bururi, Ruyigi, Bujumbura Rural,	Réseau « Rassemblement Echanges et Solutions (RESO), Réseau pour la Paix et la Réconciliation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des programmes dans la résolution des conflits, la consolidation de la paix et la gouvernance au niveau local • Appui aux projets relatifs à la souveraineté alimentaire auprès des communautés de

	Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza.	(REPARE), Terre-Solidaire, Fondation Roi Baudoin, Oxfam	
Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM)	Gitega, Bujumbura, Bubanza et Citiboke	BD, SolSoc, E&F, coopératives	<ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer pour l'instauration de bonnes politiques en faveur des coopératives agricoles en vue de l'amélioration des conditions économiques et sociales des paysans coopérateurs, • Renforcement des structures de gestion des coopératives membres par la formation des leaders. • Renforcement des appuis en vue de l'accroissement du capital productif des paysans en mettant en place des mécanismes favorisant l'accès aux intrants de qualité et de promotion des droits humains

Source: Mid-term evaluation report, 2020.

2.4. Mapping des parties prenantes

17. Les parties prenantes du projet sont constituées des trois organisations partenaires (OAP, CAM et ADEPE, UHACOM et ACORD Burundi), E&F, Broederlijk Delen (BD), 11.11.11, les 218 organisations de producteurs ; des groupes de bénéficiaires composés d'hommes, de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables et marginalisés qui forment les 3.721 familles paysannes dans les trois régions. Les autres catégories d'acteurs sont constituées de l'unité de gestion, des partenaires de mise en œuvre, des OSC composées de 195 Organisations Paysannes et des Organisations à Base Communautaire (OCB).

3. METHODOLOGIE

3.1. Approche méthodologique

18. Une approche théorique cohérente avec une « théorie du changement (ToC) » reconstruite développée dans la note de cadrage pour analyser soigneusement les résultats attendus, les activités et les facteurs contextuels et leur potentiel à obtenir les effets souhaités a été appliquée à cette évaluation. L'approche était participative en utilisant une conception de recherche non expérimentale⁵. Des méthodes mixtes (principalement qualitatives pour la collecte des données primaires et quantitatives pour l'analyse des données secondaires) ont été appliquées. L'évaluateur a adopté un processus collaboratif avec des communications et des consultations fréquentes avec le gestionnaire de l'évaluation, le comité de pilotage, et des réunions par le biais d'entretiens et de discussions de groupe avec des intervenants clés pour parvenir à un processus d'apprentissage et à une approche d'évaluation adaptés au contexte du programme au Burundi.

19. L'évaluation s'est déroulée en quatre phases : i) phase de démarrage ; ii) Collecte de données ; iii) Analyse des données et production du rapport final d'évaluation, iv) Réunion de débriefing et remise du rapport d'évaluation final à l'E&F. Les données ont été collectées explicitement pour assurer une représentation équitable des femmes et des hommes, en les sélectionnant délibérément pour les entretiens et groupes de

⁵ L'équipe d'évaluation ne peut pas envisager une approche de conception expérimentale ou quasi-expérimentale car il n'y a pas de groupe de contrôle ou de choix aléatoire des bénéficiaires cibles.

discussion. Des données quantitatives ont été générées à partir de sources secondaires (documents de projet tels que les rapports d'avancement et de suivi, et les rapports des scores de performance) et de données primaires.

20. Des thèmes transversaux tels que les droits humains, l'égalité des sexes et la gouvernance ont été examinés. Des données désagrégées ont été générées aux différents niveaux d'analyse des données. Une matrice d'évaluation (ME), structurée autour des six critères d'évaluation, a été élaborée à partir des questions d'évaluation (annexe 4) et détaillant les sources, les outils et les approches qui ont été utilisés pour répondre à chaque question d'évaluation. La matrice a permis de garantir que la méthodologie était cohérente et rigoureuse, avec une triangulation entre différents types de données pour chaque catégorie et question. Il a soutenu une analyse comparative solide dans les domaines des résultats et des produits impliquant des parties prenantes et a abordé toute la portée du projet.

21. Des normes éthiques internationalement reconnues pour la recherche et l'évaluation ont été appliquées. À cette fin, tous les entretiens ont été menés avec le consentement préalable, éclairé et volontaire des répondants. La confidentialité de tous les participants à l'évaluation a été protégée à moins que leur permission de partage n'ait été accordée par eux et/ou sur demande.

3.2. Sources d'échantillonnage et collecte des données

22. La ME résume les sources de collecte de données qui sont : i) les documents et fichiers du projet d'E&F compilés dans un Google Drive ; ii) les informateurs clés ; iii) Discussions de groupes thématiques avec des hommes et des femmes ; et iv) Données issues des réunions de débriefing et de la communication par courriers électroniques. Les documents internes et externes au projet et E&F ont été examinés comme indiqué dans la portée de cette évaluation. L'annexe 3 fournit la liste des documents consultés. Des documents supplémentaires recueillis lors des entretiens en ligne ont été ajoutés au Drive pour faciliter la référence. Les informations issues de l'examen documentaire ont été organisées en fonction des questions d'évaluation.

23. Conformément au plan de travail approuvé, des entretiens ont été conduits avec 06 représentants des organisations partenaires en ligne. Les hommes et les femmes étaient libres d'exprimer leur opinion. Les femmes comptent pour seulement 33 % contre 67 % d'hommes.

3.3. Analyse des données et production du rapport final

24. Tous les outils de collecte de données ont été codifiés pour faciliter leur analyse. Toutes les analyses tiennent compte du sexe. Les données qualitatives ont été analysées à l'aide d'analyses thématiques et de contenu. Les réponses des personnes interrogées ont été examinées et codées par question et chacun des critères d'évaluation. Une rubrique d'analyse a été utilisée pour analyser les données et saisir les thèmes émergents, sur la base d'une analyse de modèle (convergente/divergente). Les réponses qualitatives ont été validées avec des informations quantitatives provenant des rapports du projet, ainsi que d'autres résultats/données disponibles.

25. Les données quantitatives et les statistiques recueillies ont été analysées en mettant davantage l'accent sur les statistiques descriptives telles que la distribution des fréquences à l'aide d'Excel. Une estimation globale de la performance du projet a été faite pour les indicateurs de produits et de résultats, en examinant le score moyen des progrès réalisés de 2017 à 2020 uniquement. Ainsi, les résultats globaux des extrants (objectif) et des résultats ont été obtenus par comparaison croisée et validation de chaque indicateur atteint parallèlement au cadre des résultats pour examiner le niveau de réalisation par rapport aux cibles des indicateurs. Ensuite,

quatre échelles de Likert ont été adoptées pour fournir une estimation du niveau de performance des indicateurs de produits et de résultats, tels que : insatisfaisant, moins satisfaisant, satisfaisant et très satisfaisant. Cependant, la fiabilité et la validité de ces résultats ne peuvent être assurées car la plupart n'ont pas été désagrégés et l'évaluateur ne peut assurer leur qualité. De plus, la triangulation (entre les sources, les méthodes et les données) a été utilisée pour confirmer ou infirmer les résultats obtenus des sources de données primaires et secondaires utilisées. L'analyse porte sur les questions suivantes : Le projet a-t-il influencé ou a-t-il apporté une contribution importante aux résultats observés ? si oui, comment ? Et si non, pourquoi ?

3.4. Limites et mesures d'atténuation

26. Le plan de travail de l'évaluation a été suivi comme prévu. La collecte de données s'est achevée favorablement et aucune contrainte majeure n'a été rencontrée à l'exception d'un court retard rencontré au début et durant le processus de collecte des données primaires en raison de l'indisponibilité de certains informateurs clés, mais sans impact significatif sur l'ensemble du processus. Cependant, peu de défis ayant une incidence limitée sur l'évaluation ont été identifiés et résumés dans le tableau 3.

Tableau 3: Limites et mesures d'atténuation

Principaux défis	Mesures d'atténuation
Disponibilité et qualité des données	<ul style="list-style-type: none"> - Les réunions virtuelles avec des Informateurs clés (KIs) spécifiques ont été priorisées autant que possible - Des documents officiels pertinents disponibles ou des ensembles de données et des informations ont été utilisés - Une triangulation des données par source et par méthode a été appliquée
Disponibilité des staffs	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews via zoom, Teams, et par téléphone (WhatsApp)
Timing de la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens avec des informateurs clés qui peuvent fournir des informations secondaires sur les opérations qui ne peuvent pas être observées directement et utiliser les évaluations disponibles telles que les évaluations ad hoc individuelles par les partenaires de mise en œuvre. - Les entretiens ont été menés via des appels téléphoniques et Teams/Zoom pour les informateurs clés qui étaient disponibles.
Absence de contrefactuels	<ul style="list-style-type: none"> - Avec la triangulation, l'évaluation a analysé les perceptions des informateurs clés sur le rôle et les effets des interventions du projet en combinaison avec un jugement général pour évaluer la performance et le niveau de réalisation des résultats.

4. RESULTATS

27. Les résultats sont organisés selon les critères et principales questions d'évaluation.

4.1. Pertinence

Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou des publics cibles (femmes et les hommes) ?

28. La revue documentaire ainsi que des entretiens avec des informateurs clés confirment que le programme est aligné sur les besoins et les priorités du public cible, y compris les femmes et les hommes, dont la plupart sont couverts par la promotion de l'agriculture familiale, le développement des moyens de subsistance ruraux résilients et durables des groupes de bénéficiaires. Une attention particulière a été portée à l'implication et la responsabilisation des organisations paysannes (OP) pour une agriculture durable à travers le développement des pratiques agroécologiques, l'appui à la structuration de ces OP, le marketing agricole, et la gestion et la défense de leurs droits à travers des plaidoyers multidisciplinaires. Le projet a ciblé spécifiquement les besoins exprimés par les organisations de producteurs pour promouvoir le développement des techniques agroécologiques et la facilitation de l'accès aux moyens de production en vue d'améliorer durablement la productivité et de contribuer à la sécurité alimentaire des ménages agricoles. En soutenant, la valorisation et à la commercialisation des produits, le projet participe à l'amélioration des revenus des organisations de producteurs et de leurs membres. En adoptant des pratiques agroécologiques, le projet réduit l'exposition de l'environnement au changement climatique et aux effets de l'érosion des terres cultivables.

29. En conformité au cadre stratégique 2015-2019 d'E&F, le projet a mis une attention particulière aux activités de renforcement des capacités organisationnelles et managériales des OP en les accompagnant dans leur structuration, l'appui au fonctionnement et la promotion de l'équité « genre » pour l'accès aux ressources de production dont elles ont besoin. L'objectif étant de faire de ces OP des acteurs incontournables pour le développement agricole au sein de la société civile burundaise. Ainsi, le projet répond à leurs besoins exprimés en termes de compétences techniques, de gestion et de management ; de leadership, de stratégie et de vision à long terme. Ce faisant, les agriculteurs membres des OP pourraient avoir la possibilité de gérer leurs exploitations agricoles, d'augmenter leur autonomie grâce à l'agroécologie et donc d'être moins dépendants des ressources extérieures. Subséquemment, le projet s'est aligné au contexte de développement agricole marqué par la rareté des revenus surtout pour les ménages ruraux, l'incapacité des ménages à nourrir les familles au regard de la forte dépendance aux ressources rares, et les défis liés à la dégradation des sols dus à la forte pression démographique au Burundi.

Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires ?

30. Le programme a répondu aux besoins et aux priorités des partenaires. Les preuves issues de l'examen documentaire confirment que ses quatre résultats attendus sont alignés sur la vision et le plan stratégique des partenaires pour valoriser une agriculture familiale agroécologique dans les localités ciblées au Burundi, et donc de contribuer à la sécurité alimentaire. Les cinq organisations partenaires travaillent dans des domaines d'intervention complémentaires lesquels concourent au même objectif, notamment la structuration paysanne en coopératives, la formation agropastorale de leaders paysans, la facilitation de leur accès aux services sociaux de base, la promotion de l'équité de genre et la défense des droits des minorités, le renforcement

institutionnel et l'autonomisation des OP, le développement économique local et communautaire, et enfin les plaidoyers agricoles pour l'accès des OP et des coopératives à des terres cultivables.

31. Par ailleurs, une attention particulière a été accordée au développement de petites entreprises agricoles et commerciales (Organisations de Base), notamment sur des pratiques durables de production de moyens de subsistance agricoles. Le projet s'est appuyé sur un mécanisme de plaidoyer et de renforcement des capacités de management pour fournir une assistance technique et juridique aux OP et relatifs aux conflits liés à l'accès à la terre avec les autorités locales. Enfin, le projet est aligné sur et soutient la plupart de leurs activités de base développées autour de la production d'engrais organiques à la fois dans les centres de production et dans les ménages ; la propagation des plantes pour les arbres fruitiers dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, y compris l'agro-reboisement avec l'entretien et la gestion des pépinières pour lutter contre l'érosion des sols.

Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?

32. La conception du projet visait explicitement l'alignement sur les principaux objectifs et défis agricoles nationaux au Burundi, dont la plupart sont exprimés dans les documents stratégiques nationaux dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'agriculture et des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et du développement durable. Une attention particulière a également été accordée à l'alignement du projet sur les politiques et programmes de développement national, tel que les orientations stratégiques du Plan National de Développement (PND2018-2027)⁶ et les axes stratégiques de la Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027)⁷.

33. En outre, les preuves issues de l'examen documentaire ainsi que les entretiens d'avec les informateurs clés permettent de soutenir que le projet est pertinent et aligné sur les ODD. Ses résultats attendus sont alignés sur les ODD ciblés, comme indiqué dans le tableau 4. Le programme a impliqué des groupes marginalisés et vulnérables issues des ménages ruraux et a renforcé leurs capacités de résilience en les aidant à accéder aux intrants agricoles, à la mise en œuvre et à la protection des droits fonciers, en fournissant des activités de subsistance aux femmes, aux hommes, et aux jeunes, et l'implication de ces bénéficiaires dans le développement des entreprises personnelles.

Tableau 4 : Alignement des résultats du programme aux priorités nationales et ODDs correspondants

Résultats attendus du programme	Axes stratégiques (SAN)	Orientations de la PND	ODDs Correspondants
Résultat I - 218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles et managériales nécessaires pour leur professionnalisation	Axe 3 – Renforcement des capacités des structures institutionnelles et organisationnelles	2 - Développer le capital humain	5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables

⁶ Plan National de Développement (PND2018-2027). Pp 45-48.

⁷ Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027). Pp 32-52.

<p>Résultat 2 - 140 organisations des producteurs maîtrisent les techniques agroécologiques et disposent des moyens pour augmenter durablement la production et diffuser leurs savoirs techniques</p>	<p>Axe 2 – Valorisation des produits agricoles, pastoraux et halieutiques</p>	<p>I - Dynamiser les secteurs porteurs de croissance</p>	<p>1 – Pas de pauvreté 2 - Zéro faim 5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables</p>
<p>Résultat 3 - 18 groupements coopératifs issus des organisations de producteurs ont renforcé leurs capacités à valoriser et à commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs, contribuant à l'amélioration des revenus des ménages membres</p>	<p>Axe 1 – Accroissement durable de la production agricole, animale et halieutique Axe 3 – Renforcement des capacités des structures institutionnelles et organisationnelles</p>	<p>I - Dynamiser les secteurs porteurs de croissance</p>	<p>1 – Pas de pauvreté 2 - Zéro faim 5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 12 – Consommation et production durables</p>
<p>Résultat 4 - Les organisations partenaires ont renforcé leurs capacités d'analyse et d'intervention afin d'accompagner efficacement les organisations de producteurs et de défendre les droits des paysans</p>	<p>Axe 3 – Renforcement des capacités des structures institutionnelles et organisationnelles</p>	<p>3 - Protéger l'environnement, s'adapter aux changements climatiques et améliorer l'aménagement du territoire</p>	<p>5 – Egalité genre 8 – Travail décent et croissance économique 13 – Action Climatique</p>

4.2. Efficacité

Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?

34. A l'aide des rapports annuels et rapports de scores de performances (2017, 2018, 2019 et 2020), l'évaluateur a effectué une analyse des indicateurs de résultats afin de guider le processus d'estimation des progrès réalisés vers les résultats attendus. Il s'évère que tous les indicateurs de résultats sont « SMART » avec des cibles spécifiques. La nature SMART de ces indicateurs a probablement favorisé le processus de rapportage sur le niveau des progrès accomplis. Cependant, il n'existe aucun contrôle des preuves et aucun moyen de vérification des cibles atteints. En outre, la justification des indicateurs dans le cadre de résultats n'est pas explicite, ce qui rend les cibles de produits plutôt aléatoires car non désagrégés par localité et par genre. L'évaluation note tout de même que plusieurs indicateurs de résultats n'ont pas de baseline notamment les indicateurs 3.2 (résultat 3), 4.1 et 4.2 (résultat 4). Dans ces conditions, il est difficile d'affecter les réalisations obtenues uniquement aux contributions du projet pour ces deux résultats.

35. Dans l'ensemble, tous les cibles d'indicateurs de résultats ont été réalisés et de manière très satisfaisante et même dépassés (Tableau 5). Les partenaires ont fourni des efforts considérables pour atteindre des indicateurs cibles prévus. Ces résultats obtenus ont été rendus possibles grâce à une forte synergie et complémentarité entre les organisations partenaires, d'une part, et entre les partenaires et les OPs fortement motivées et engagés dans la mise en œuvre des activités, et la collaboration avec les services techniques publics de l'agriculture et de l'élevage. Ces partenariats ont été soutenus grâce au partage des rôles et

responsabilités dans le processus de mise en œuvre de l'ensemble des activités. La participation d'E&F à la planification et à la coordination a été d'un atout indispensable. Les activités de renforcement des capacités ont grandement influencé positivement la performance du projet. Nonobstant, l'objectif de transformation n'a pas été atteint car l'institution de régulation exige des conditions extrêmes qui nécessitent des fonds élevés notamment de disposer d'un bâtiment avec suivi et des conditions d'hygiène et continues en milieu rural.

Tableau 5 : Progrès vers l'atteinte des indicateurs de résultats du projet en 2017-2020.

Indicateurs	Baseline	Réalisé (2017)	Réalisé (2018)	Réalisé (2019)	Réalisé (2020)	Moyenne (17-20)
Objectif spécifique : 218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires pour leur professionnalisation et s'investissent dans la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique pour la sécurité alimentaire et l'augmentation durable des revenus de leurs membres.						
1 : Taux moyen d'augmentation des revenus (chiffres d'affaires) des OP et des ménages (M) bénéficiaires	8 273 €/an OP 873 € /an (M)	NA	10% (OP) 5% (M)	25% (OP) 15% (M)	27% (OP) 17% (M)	21% (OP) 12% (M)
2 : Pourcentage des membres des OP satisfaits des services fournis par celles-ci.	NA	NA	63%	63%	68%	65% (+100%)
Résultat 1 : 218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles et managériales nécessaires pour leur professionnalisation.						
1.1 : Nombre d'OP régies par des organes actifs conformément à leurs statuts, disposant des outils gestion formelle et professionnalisée dans leur filière	10	NA	37 (17%)	98 (45%)	98 (45%)	78 (36%)
1.2 : Nombre d'OP structurées ayant évolué vers des groupements coopératifs.	2	NA	9	98	98	68 (+100%)
1.3 : Pourcentage de femmes impliquées dans la prise de décision des groupements coopératifs.	30%	NA	45%	45%	65%	52% (+100%)
Résultat 2 : 140 organisations des producteurs maîtrisent les techniques agroécologiques et disposent des moyens pour augmenter durablement la production et diffuser leurs savoirs techniques.						
2.1 : Pourcentages des ménages membres des OP ciblées qui maîtrisent et intègrent les techniques agroécologiques dans leurs systèmes d'exploitation	35%	NA	42%	55%	65%	54% (+100%)
2.2 : Pourcentage d'augmentation des rendements des principales cultures suivies (riz, maïs, p.d.t)	Riz : 3,7t/ha Maïs : 1t/ha P.d.t : 6t/ha	NA	Riz : 3,9t/ha Maïs : 1,5t/ha P.d.t : 10t/ha	50%	55%	52.5% (+100%)
Résultat 3 : 18 groupements coopératifs issus des organisations de producteurs ont renforcé leurs capacités à valoriser et à commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs, contribuant à l'amélioration des revenus des ménages membres.						
3.1 : Nombre de coopératives qui transforme et commercialise les produits appréciés par les consommateurs.	0	NA	2	7	13	7 (+100%)

3.2 : Taux moyen d'augmentation des prix de vente des produits ciblés (p.d.t, maïs, riz) grâce aux services rendus par les coopératives à leurs membres (stockage, transformation, collecte, etc.)	-	NA	7% (maïs et riz)	15%	51%	24% (+100%)
Résultat 4 : Les organisations partenaires ont renforcé leurs capacités d'analyse et d'intervention afin d'accompagner efficacement les organisations de producteurs et de défendre les droits des paysans.						
4.1 : Nombre de succès obtenus pour les actions de plaidoyer initiées et/ou menées par les partenaires	-	NA	2	2	3	2.5 (+100%)
4.2 : Nombre d'analyses et d'expériences réussies publiées ou partagées avec les autres acteurs	-	NA	1	2	2	1.75 (+100%)

Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?

36. Plusieurs dispositifs de suivi et d'accompagnement ont permis d'atteindre les résultats escomptés sur les plans méthodologique, de l'organisation et la gestion des ressources humaines. Sur le plan méthodologique et de l'organisation, les discussions avec les parties prenantes rencontrées ainsi que l'étude documentaire révèlent que les partenaires ont adopté un mécanisme de suivi efficace. Chaque partenaire a une équipe sur le terrain, des acteurs de relais qui vivent sur les collines, et un chargé de suivi qui gère tout le paquet technique sur la recherche action et la mise en œuvre des approches agroécologiques dans les exploitations agricoles. En outre, l'organisation des visites d'échanges entre ménages a renforcé l'approche axé sur des séances de conscientisation des bénéficiaires pour soutenir des efforts de changement de mentalité. Ce qui a permis d'obtenir des résultats probants et palpables dans les délais.

37. Sur le plan des ressources humaines, les partenaires ont mis en avant les expertises de leur personnel pour travailler en symbiose et développer des complémentarités techniques avec des appuis conseils permanents post-formations. Enfin de renforcer leur collaboration, la signature d'un MoU pour avoir une autonomie totale dans la gestion des ressources y compris le recrutement du personnel a été très utile. Les informateurs clés rencontrés soutiennent par ailleurs que leur personnel est réparti par zone pour doter les activités d'un suivi rapproché et encadrer suffisamment les coopératives, soutenir le travail en synergie et aider les membres reliés dans les coopératives. Chaque partenaire a utilisé ses données de suivi pour revoir le processus de gestion des activités de terrain notamment dans la diffusion des connaissances acquises auprès des autres OPs et coopératives. Chaque partenaire dispose des animateurs volontaires qui sont identifiés auprès des communautés et y vivent dans toutes les entités administratives. Aussi, l'implication des cadres de relais y compris des experts agronomes dans le suivi et accompagnement des coopératives et groupes de bénéficiaires a été d'un atout considérable. Bien qu'il y ait eu un certain retard dans les retours d'informations et même au début du projet à cause d'un retard de financement, aucun impact négatif sur le processus global n'a été enregistré. Ces résultats ont enfin été soutenus par la conduite de multiples réunions d'échanges entre les membres des OPs sur les causes locaux et lointains liées aux changements climatiques (éboulements, saisons sèches, etc), le développement des cultures résistantes à la sécheresse, et l'utilisation des biopesticides pour combattre les insectes ravageurs sur les cultures en cours de production.

Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?

38. L'évaluation a identifié des facteurs positifs et négatifs qui ont affecté la performance du projet. Les facteurs positifs comprennent la formation et le soutien à la production pour les personnes impliquées dans le secteur agroécologique, l'accompagnement d'E&F notamment dans la coordination, la formation sur des techniques et pratiques agroécologie et adaptation au changement climatique, la construction du centre d'innovation et formation des membres de différents communes sur les outils avancés pour fournir un environnement propice aux OPs, la production et la traduction en langue locale des documents pédagogiques pour les OP pour servir de guides aux pratiques agroécologique (usage des modules et distribution à différents organisations coopératives, transmission des connaissances techniques aux bénéficiaires), l'appui institutionnel aux OPs notamment leur évolution en coopératives localement reconnues, la disponibilité d'un centre agroécologique fonctionnel, et la structuration des OPs en coopératives professionnelles avec des plans de développement agroécologique. Par ailleurs, l'adoption d'une stratégie de bâtir une vision des actions de développement au niveau des bénéficiaires à la base (niveau des collines) a été déterminant et motivant pour les membres des OPs. Le projet a mis un accent particulier sur l'encadrement rapproché des producteurs (suivi et accompagnement), la disponibilité des fonds et des ressources humaines qualifiées. En outre, la promotion des pratiques agroécologiques résilients à l'environnement en suscitant l'éveil au niveau des bénéficiaires et partenaires (au niveau des collines, et de la province) en introduisant des pratiques nouvelles pour la plantation des plants agroécologiques, et la maîtrise des techniques locales des semences par les paysans eux-mêmes ont été favorable aux progrès accomplis. Enfin, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles (moutures de la farine de manioc ou de maïs), et le renforcement du service de gouvernance des coopératives ont été très appréciés. Les stockages agricoles permettent de sécuriser les vivres pour plusieurs mois et donc assurent la sécurité alimentaire.

39. Cependant, certains facteurs négatifs ont entravé la performance du projet. Il s'agit notamment des normes et pratiques traditionnelles étant donné qu'il n'est pas facile de changer l'état d'esprit des agriculteurs pour adopter des pratiques de production agroécologiques car ils sont toujours réticents à changer et ils ont essayé de revenir au système agricole traditionnel (résistance des communautés au changement). De plus, les critères de certification des produits requis par le gouvernement sont plus complexes pour les producteurs. De plus, la pandémie de COVID-19 a considérablement entravé la performance du projet. La plupart des retards ainsi que diverses interruptions survenues pendant la phase de mise en œuvre étaient dus aux restrictions gouvernementales imposées pour atténuer l'impact du COVID-19. Ces restrictions ont également causé un impact sur les saisons culturelles moins respectées et dont des pertes des revenus au regard des attentes des bénéficiaires. Les organisations partenaires ont adopté la distanciation physique ainsi que le mode de travail en ligne pour organiser les activités et réunions prévues. La pandémie a provoqué certains changements en raison des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet. Enfin, la question du changement climatique avec des longues saisons sèches provoquent des pertes culturelles, principalement sur les cultures et la production agroécologique. Les partenaires interviewés soulignent que l'absence de politique nationale qui appui l'agriculture familiale a influencé le processus de formalisation des OPs en entreprises.

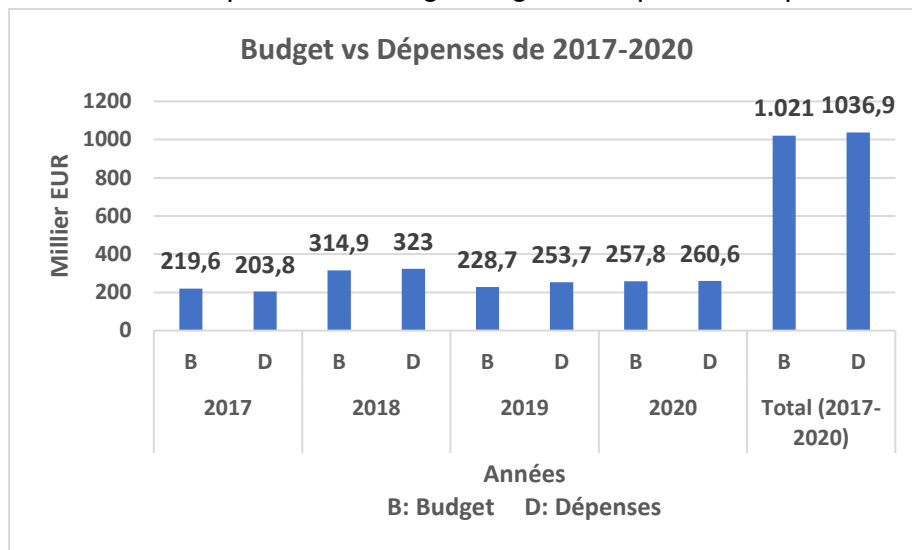
4.3. Efficience

Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?

40. Les discussions avec les organisations partenaires révèlent que les ressources du programme ont répondu aux besoins du projet mis en œuvre sans aucun écart. La capacité d'absorption du programme (dépenses totales) est très élevée et estimée à 101 % (1 036 900 EUR sur un budget total de 1 021 000 EUR) de 2017 à 2020 (Figure 1). La différence se justifie par le fait que les budgets sont échelonnés d'une année à l'autre.

41. Conformément à l'estimation budgétaire, les représentants des organisations partenaires soutiennent que seulement 17,5% du budget total ont été alloués à l'investissement alors qu'environ 49,5% ont été consacrés à la gestion du projet et 33% aux salaires. De plus, les ressources financières ne permettent pas d'engager d'autres volontaires pour renforcer l'équipe opérationnel en temps opportun. Néanmoins, une gestion flexible des ressources financières a permis une extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires et d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires particulièrement durant la pandémie de COVID-19.

42. en outre, les partenaires soulignent également qu'une forte portion du financement a été absorbée par



les frais de conversion de l'Euro en monnaie locale à cause des fluctuations répétitives sur le marché des échanges. Ce qui a entraîné des pertes en ressource financière pour plusieurs lignes du budget.

Figure 1 : Budget et dépenses de 2017 à 2022 (Millier EUR).

Source : Adapté des rapports annuels (2017 - 2020)

Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?

43. Les ressources du programme ont été utilisées de manière optimale et ont été transférées malgré quelques retards pour soutenir les résultats obtenus. Dans la limite des contraintes énumérées à la question précédente, la gestion des ressources financières a été appuyée par le schéma de gestion existant tel que l'utilisation du fonds de roulement pour les coopératives accompagnées dans le cadre du programme comme mécanisme pour optimiser l'utilisation des ressources financières. Cela a été très utile pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles par ces coopératives.

44. Les prévisions budgétaires de l'année ont été respectées et le niveau d'exécution est très satisfaisant. Les partenaires ont utilisé les fonds de manière efficace puisque la totalité du budget (+100 %) a été dépensée. Des synergies et collaboration entre partenaires ont été mis à profit pour optimiser les dépenses notamment dans le partage des expériences sur les coûts existants. Moins de dépenses ont été réalisées dans les investissements physiques, mais plutôt dans le soft (production des contenus, documents, et outils de formation). De plus, les partenaires du projet gèrent le budget en projetant et en examinant les dépenses réelles et celles-ci sont évaluées lors des réunions de revues mensuelles par l'équipe du projet. La plupart du

personnel a été recruté travaille à temps plein et en fonction des besoins existant, mais ne sont pas forcément sous financement E&F/DGD à 100%. La prise en charge du personnel se fait sous co-financement entre E&F et d'autres bailleurs locaux.

45. L'efficacité du projet a également été soutenue par la collaboration efficace entre les partenaires. Ils apprennent les uns des autres et sont très complémentaires. Cela contribue à une approche et une expertise de mise en œuvre harmonisées. Les partenaires partagent des informations pour accéder à des produits supplémentaires (tels que des engrais organiques et des semences) ou concernant des projets et programmes gouvernementaux. Malgré le fait que les partenaires partagent leur expertise en commun, des besoins en renforcement des capacités sont nécessaire pour le développement des OPs.

Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?

46. L'évaluation a identifié quelques contraintes légères à l'utilisation des ressources disponibles. Les personnes rencontrées ont estimé que le budget était très limité compte tenu de l'ampleur des besoins qui nécessitent davantage de financement. Par exemple, les défis logistiques notamment pour le matériel roulant dus aux limites sur la façon dont l'argent doit être utilisé ont été constamment enregistrés car le projet n'offre pas de flexibilité sur la gestion du budget. De plus, les contraintes budgétaires limitent l'étendue des activités de grande ampleur aux ménages qui se trouvent dans les mêmes besoins.

47. En outre, les partenaires soulignent que les défis logistiques ont limité le suivi-accompagnement des coopératives nouvellement créées dont les capacités de gestion et de contrôle y compris en leur accompagnement opérationnel sur le terrain nécessitaient des appuis ponctuels.

4.4. Durabilité

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?

48. Le potentiel de durabilité de l'intervention sur le plan financier a été couvert de plusieurs manières pour soutenir l'autonomie des partenaires et des groupes bénéficiaires. Les personnes rencontrées ont souligné que le projet a consacré des efforts massifs à l'éducation et à la formation pour permettre à ses bénéficiaires de devenir indépendants des réseaux existants. Les technologies innovantes liées aux pratiques agroécologiques ainsi que le paquet de formations et les ressources de production ont renforcé la productivité des exploitations agricoles, le développement des activités génératrices de revenus à travers la transformation, et la commercialisation des produits agricoles. Par exemple, les outils pédagogiques et les modules partagées, les fiches techniques produites permettront de renforcer la durabilité et les acquis du programme. L'installation d'une unité de mouture de la farine de manioc ou de maïs auprès des bénéficiaires à majorité femmes, a fortement réduit leur pénibilité et renforce leurs revenus de ménages. En structurant les OPs en coopératives agricoles, le projet a contribué au développement du leadership du corps exécutif pour plus d'organisation et du trading (marketing ou commercialisation).

49. En outre, la création du fonds de roulement qui fonctionne de manière rotative constitue un mécanisme de revolving durable pour aider les agriculteurs à accéder aux financements et de gérer les dépenses des ménages. Les bénéficiaires du projet utilisent également leurs propres ressources comme contribution aux fonds de roulement, ce qui à son tour augmente les ressources disponibles pour le projet. En plus, la mise en place des Association villageoise de crédits ou « *Tontines* » très utiles aux AGR (VSLA ou AVEC) ainsi que des

tontines de proximité procurent une certaine autonomie économique aux ménages. Avec ces engagements, les bénéficiaires deviennent souverains en termes d'accès à la nourriture, tout en maîtrisant leurs activités génératrices de revenus. Les fonds de roulement combinés aux VSLA semblent être un mécanisme durable. Les bénéficiaires sont ainsi en mesure de dupliquer les résultats obtenus. La plupart des agriculteurs ont le savoir-faire nécessaire pour gérer leurs projets, ce qui pourrait les aider à pérenniser économiquement leurs activités.

50. Enfin, la viabilité financière a été aussi assurée par le renforcement des unités de transformation et de stockage pour stimuler la production et créer des emplois en milieu rural. La constitution du mécanisme de stockage sans frais est très rependue. Au moment de la récolte, les coopératives soutiennent des rachats d'une partie des récoltes, et une autre partie est vendue à la coopérative pour les besoins des ménages. Néanmoins, les personnes rencontrées affirment que la viabilité financière des organisations paysannes nécessite un suivi régulier à moyen terme pour renforcer davantage la pérennité financière notamment dans la commercialisation des produits.

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme en termes d'acquisition des capacités, des compétences et appropriation) ?

51. Des évidences issues de l'examen documentaire et des discussions avec les personnes rencontrées confirment que le potentiel de durabilité du projet en termes d'acquisition de compétences et d'appropriation a été atteint. La durabilité technique a été acquise chez les OPs et les partenaires à travers divers outils. Premièrement, le transfert de connaissances via une approche d'apprentissage par la pratique développée au cours de formations approfondies soutient le développement des moyens de subsistance en mettant l'accent sur la production agricole pour les ménages ruraux les plus vulnérables. L'accent a été mis sur l'accompagnement technique sur les pratiques agroécologiques (amélioration des rendements dans les exploitations agricoles des bénéficiaires) pour les aider à bâtir leur propre entreprise avec le développement de leur propre planification stratégique afin qu'ils puissent fonctionner en tant qu'entrepreneurs et être indépendants. On s'attend à ce que lorsque les agriculteurs deviennent plus flexibles et capables de gérer leurs entreprises sociales, cela se traduise par une amélioration de leurs conditions de vie. La plupart des transferts de connaissances effectués par le biais de séminaires et d'ateliers ont conduit à la création de forums pour rassembler collectivement les organisations paysannes autour d'objectifs communs.

52. Sur les plans environnemental et social, les producteurs sont capables de produire d'eux-mêmes les plants avec l'implication des leaders communautaires et autorités administratives en tant que relais sociaux. Cette viabilité environnementale a été soutenue par la formation des ménages modèles constitués en équipes pour former des champs-écoles et dispensent leur expérience gratuitement, des collaborations et cohabitations communes au sein des associations. En s'appuyant sur le savoir-faire local pour améliorer et promouvoir ce qui existe par exemple sur la promotion des semences locales, le développement des chaînes de transmission des connaissances pour doter les bénéficiaires des compétences, le programme a soutenu des brassages communautaires et renforcer la cohésion sociale.

53. Par ailleurs, d'autres atouts pour l'appropriation comprennent la promotion des approvisionnements groupés en intrants, les ventes groupées pour contrôler les marchés et les prix, le partenariat avec les autorités locales et les OSC dans un climat de travail collectif. La cohésion sociale dans le cadre des projets agricoles soutient les interactions communautaires et la transformation sociale parmi les bénéficiaires ciblés.

Enfin, les effets multiplicateurs des organisations locales qui servent d'exemple localement attirent l'intérêt d'autres communautés à travailler avec des partenaires (bénéficiaires indirects).

Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?

54. L'évaluation note que le potentiel de durabilité de l'intervention en termes politiques reste relativement limité. L'examen documentaire et les personnes rencontrées ont mentionné que malgré le projet ait outillé les bénéficiaires des OPs avec des stratégies de lobbying et d'autres connaissances pour relever tout défi politique à venir, il est évident que la situation politique au Burundi demeure problématique notamment sur les questions d'accessibilité à la terre. La mise en place et l'implication du Groupe Plaidoyers Agricole et Forum Paysan Burundais (FOPABU) constitue un atout favorable et susceptible de renforcer la viabilité politique du projet. Des effets multiplicateurs de ces acquis via des plaidoyers pour étendre ces initiatives sur d'autres collines et zones du pays rassurent sur les contributions du projet aux capacités d'analyse et d'influence des OPs.

55. Par ailleurs, les OPs ont été renforcées dans leur capacité organisationnelle en coordination avec la participation du gouvernement et des autorités locales des trois régions couvertes par le projet pour assurer la durabilité et les avantages de gouvernance à long terme. Le partenariat établi et l'engagement continu des organisations paysannes avec les autorités locales ont permis d'assurer leur visibilité et de crédibilité sur les problèmes politiques particulièrement sur les questions foncières. Les partenaires ont mobilisé et motivé les jeunes dans l'agriculture familiale, à travers des activités de sensibilisation pour développer leur leadership étant donné qu'en tant que leaders locaux, ils ont la capacité d'influer sur les politiques.

4.5. Impact

Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social, économique, politique et environnemental dans les zones et pays d'intervention ?

56. L'évaluation note que les résultats obtenus ont généré de nombreux effets directs positifs grâce aux pratiques agroécologiques aux niveaux économique, environnemental et politique.

57. Sur le plan économique, les ménages d'agriculteurs améliorent la disponibilité alimentaire et les revenus grâce à la pratique continue de l'agroécologie et des sources alternatives de génération de revenus. Par exemple, l'adoption et la maîtrise des pratiques agroécologique par les ménages accompagnés ont favorisé l'augmentation significative des rendements des récoltes. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage qui permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées quand les prix sont meilleurs. L'organisation des membres des OPs en société coopératives renforcent le pouvoir d'achat et la résilience des bénéficiaires. Au niveau des ménages, augmentation de la production et des revenus, amélioration des conditions de vies (certains ont des animaux d'élevage). Les infrastructures de stockage des récoltes et des unités de transformation des communautés engagées dans les OP et coopératives constituent des biens communs et sont des investissements sur le long terme. Le capital des coopératives et les autres avantages accordés aux coopératives, tels que les fonds de roulement, les mécanismes d'épargne crédit, constituent eux aussi des garanties pour la durabilité des résultats économiques. En effet, les communautés regroupées dans des OP et des groupements d'épargne et de crédit mobilisent leurs propres fonds pour

investir dans des activités d'auto-développement et de développement local. Ce qui soutiendrait les moyens de subsistance des bénéficiaires à long terme.

58. Le nombre d'agriculteurs qui sont passés à des pratiques agroécologiques a augmenté en raison de la nécessité de produire leur propre nourriture notamment en temps de crise. Ces changements ont été favorisés par la création des centres agricoles de formation et d'innovation pour la recherche-action en agroécologie. L'esprit d'auto-promotion que les membres des OPs ont déjà développé grâce aux renforcements de leur connaissance constitue une assurance sur la pérennité des acquis du mouvement. Néanmoins, l'un des facteurs limitant aux effets économiquement positifs se situe dans la fluctuation constante de la monnaie locale (Franc Burundais). Les personnes interviewées soulignent que la monnaie burundaise a continué de se déprécier et la flambée des prix de première nécessité s'est fortement aggravée au cours des trois dernières années. Cette situation a été aggravée par la pandémie de COVID-19 dans plusieurs parties du pays.

59. Sur le plan environnemental, les bénéficiaires ont appris l'importance de la protection de l'environnement pour minimiser l'impact de l'érosion sur les surfaces cultivables. Leur engagement et leur motivation dans des activités de production agroécologiques, montrent qu'ils sont soucieux de la préservation des sols et dont de l'environnement utile à la production agricole pour se nourrir et générer des revenus. D'autres agriculteurs se sont engagés dans la plantation d'arbres au niveau des exploitations agricoles. La restauration de la fertilité des sols et donc la réduction de l'érosion de surface (agroforesterie) a soutenu une augmentation des rendements grâce aux pratiques agroécologiques et par conséquent a amélioré les revenus des ménages. Les courbes de niveau servent d'exemple pour les communautés pour gérer les problèmes d'érosion et dont de minimiser l'impact environnemental. Plusieurs membres des OPs ont abandonné l'achat des engrais chimiques, et migrent vers les produits bio comme le compost. Cependant, l'évaluation n'a obtenu des chiffres désagrégés sur le niveau d'augmentation des rendements, encore moins sur les montants générés aux ménages.

60. Sur le plan politique, les personnes rencontrées ont souligné qu'en se rassemblant dans des fora et des réseaux agricoles, les membres des OPs ont consolidé leurs efforts dans le travail de revendication des droits notamment sur les questions foncières marquées par la pression démographique et les accaparements de terres par les pouvoirs publics. Regroupés en organisations professionnelles (coopératives), les OPs ont adopté l'esprit d'auto-promotion, de défense et de développement de leurs exploitations agricoles.

61. L'évaluation n'a pas identifié d'effets négatifs dû aux changements enregistrés que ce soit.

Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?

62. La revue documentaire et des informateurs clés interviewés confirment que le projet a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le projet a assuré un équilibre entre les femmes et les hommes au sein des OPs avec l'application de l'approche « Gender Action Learning System (GALS) ». Quoique les femmes sont moins présentes au sein des coopératives (moins de 50%), elles sont plus nombreuses et actives dans les organisations paysannes (plus de 60%). Les OPs ont enregistré généralement plus de femmes dans les positions de leadership (comme les postes de trésorier), mais il y a plus d'hommes dans le rôle de plaidoyer que de femmes. La participation féminine est évolutive avec une implication dans la gestion des biens du ménage (ressources terres, cheptel, etc). L'augmentation de la représentation des femmes dans les organes de gestion induit le sentiment d'équité entre les hommes et les

femmes d'une même organisation et renforce la confiance mutuelle dans la gestion des biens de l'organisation. Les femmes n'ont plus de suspicions par rapport à la gestion des biens communautaires. Leur participation accrue dans les organes de décision améliore la qualité de gestion des fonds et autres biens.

63. La plupart des organisations paysannes sont organisées par genre (principalement des organisations de femmes). Le projet a contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives, leur reconnaissance et l'estime qu'elles suscitent dans le voisinage et auprès des autorités. Par ailleurs, l'amélioration des compétences et de la reconnaissance des femmes leur permet de prendre davantage de place dans la gestion de leurs ménages et à prendre des initiatives d'auto développement. La gouvernance des ménages se trouve également renforcée pour donner suite à la culture de responsabilité chez les femmes. Cette participation des femmes a été fortement soutenue par une cohésion sociale dû à l'esprit d'entraide et de solidarité développé au sein des communautés. Les conflits au sein des ménages diminuent et font place à la concertation entre les membres du ménage.

64. Cependant, la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits. Un complexe d'infériorité surtout chez les femmes rurales persiste au Burundi et donc l'accès à la terre est très difficile pour les femmes à cause des règles d'héritage fortement patriarcales.

4.6. COVID-19

Dans quelle mesure la crise du Covid-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des effets ?

65. La crise du COVID-19 a eu des effets positifs et négatifs sur la réalisation des résultats et des réalisations du projet. Le gouvernement Burundais a adopté de restrictions pour prévenir et lutter contre la pandémie telles que le confinement, les restrictions de mouvement et la fermeture de la frontière.

66. En raison de ces mesures, les impacts négatifs sur les résultats et résultats obtenus comprennent l'absence d'accès au marché ou la fermeture d'entreprises qui ont entraîné la limitation du temps de travail, un accès réduit des agriculteurs à leurs exploitations, l'annulation et le report fréquent de réunions. La plupart des activités se sont arrêtées ou ont été retardées (activités de renforcement de capacités). La situation a apporté beaucoup d'incertitude parmi les organisations paysannes, non seulement à cause de la maladie, mais aussi en raison de la survie de la population étant donné que les mouvements étaient limités et que la plupart des sources de revenus ont été très dépendantes des heures de travail. Cela a entraîné plus de problèmes en termes de perte d'opportunités de revenus, d'accès aux approvisionnements alimentaires, d'augmentation des prix des produits de base et des coûts de transport à cause de l'augmentation du coût de la vie. En termes de déplacements, les restrictions des voyages ont entraîné le blocage du développement des circuits de commercialisation des produits labellisés des coopératives.

67. En outre, toutes les réunions ont été annulées et les travaux sur le terrain ont été limités à une échelle minimale de suivi. La coordination habituellement effectuée par E&F a été largement affectée par l'annulation du voyage. Les partenaires ont essayé d'appliquer des réunions en ligne pour éviter les expositions inutiles aux infections lors des voyages et des réunions en face à face. Mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile. La plupart des zones partenaires ont une connexion Internet très lente et les membres d'OPs n'ont pas de ressources et les connaissances nécessaires pour organiser ou participer à des réunions en ligne.

68. Cependant, le COVID-19 a offert une opportunité d'adopter une nouvelle façon de travailler, comme l'adoption de plateformes de travail en ligne même si Internet ne fonctionnait pas correctement. Les organisations partenaires et E&F ont adapté leurs collaborations pour garantir que les travaux d'accompagnement et de coordination les plus importants puissent être exécutés à distance. Lorsque c'était possible, les partenaires ont organisé des réunions, par exemple sur vidéoconférence ouverte avec de nombreux participants de différents endroits qui ne peuvent pas se permettre des réunions en face à face, à cause des restrictions de rassemblement imposées par le gouvernement. Le renforcement des capacités a été donné à tous les partenaires car la plupart d'entre eux n'ont pas les compétences informatiques adéquates. La plupart d'entre eux ont vraiment du mal à s'adapter aux réunions/webinaires virtuels en termes d'apprentissage. Le débit de connexion à Internet pour des réunions à distance est très lent au Burundi. Néanmoins, l'utilisation de médias modernes comme l'infographie, la documentation vidéo et les médias sociaux, entre autres, a également été intégrée pour développer et soutenir la promotion de l'agroécologie. Une attention particulière a été portée au renforcement des capacités des organisations locales comme l'une des priorités du programme afin de faciliter leur plus grande autonomisation.

69. L'évaluation note enfin que pendant la COVID-19, les organisations partenaires ont été très pragmatiques dans la réorganisation de leur plan de travail. Par exemple, elles ont utilisé les animateurs endogènes et techniciens de terrain qui sont proches des communautés pour des missions ponctuelles de supervision.

Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à Covid-19 ?

70. L'évaluation a identifié peu de facteurs de succès dans les réponses à la COVID-19. Tous les informateurs clés rencontrés sont satisfaits de certaines mesures innovantes mises en place par le projet. Par exemple, le développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne, le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs, et des plateformes les aide à atténuer l'impact de COVID-19 pour la promotion des ventes groupées. De plus, les outils et logiciels en ligne offrent la possibilité de convoquer des réunions avec un grand nombre de participants.

71. En outre, un plan d'urgence contre la COVID-19 a été utilisé pour accéder aux besoins des OPs et pour communiquer avec les membres. Ceci a été facilité par exemple les services des animateurs endogènes pour rester en contact avec les populations. Les partenaires étaient très conscients et ont développé des mesures d'atténuation, telles que la maximisation de la solidarité communautaire entre les groupes paysans. Les partenaires affirment qu'il y a eu une augmentation de la prise de conscience de l'importance de ce qu'ils ont fait. Le mode de travail en relais et la diversification des activités par les organisations partenaires ont été très pertinent pendant la crise sanitaire provoquée par le COVID-19.

Que pouvons-nous apprendre de la crise de Covid-19 en termes de préparation aux catastrophes ?

72. Plusieurs leçons ont été tirées de la crise de COVID-19 qui n'est pas encore terminée. Ses effets persistent et continuent de bouleverser les façons de vivre et de travailler. Elle a fortement contribué à l'augmentation de l'échelle de pauvreté nationale et les paysans sont les plus vulnérables. La pandémie réduit leur capacité à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. La pandémie a aussi provoqué du stress et de fortes émotions, en particulier pour le suivi des activités. Par exemple, les partenaires soutiennent que la planification et suivi des activités notamment de formations étaient difficile,

encore plus pendant la pandémie à cause des restrictions de mobilité et de voyage. La planification du projet pourrait différer pendant la COVID en raison de la nécessité de protéger les personnes et les autres contre la COVID-19. Par conséquent, il faut plus de temps que d'habitude et de la patience pour préparer par exemple une activité de formation.

73. Pendant la pandémie, presque toutes les activités se faisaient à distance avec des modèles de prestation de services virtuels. Bien que le travail à distance à cette période ne fût pas un choix facile à adopter, ce mode de travail a fonctionné dans l'ensemble avec des résultats satisfaisants. Mais les partenaires affirment que la nouvelle méthode de travail n'est pas durable compte tenu du lien entre le projet et les besoins des agriculteurs tels que l'amélioration des moyens de subsistance, la réduction de leur vulnérabilité qui nécessitent que leurs capacités soient renforcées en présentiel.

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conclusion

74. La conclusion est fondée sur les constats qui émergent des données recueillies et analysées selon les critères d'évaluation.

Pertinence

75. Le projet est pertinent et aligné sur les besoins et les priorités des publics cibles, y compris les femmes et les hommes, dont la plupart sont couverts par le développement de moyens de subsistance ruraux résilients et durables. L'accent a été mis sur la promotion d'une agriculture familiale durable génératrice de revenus avec des pratiques agroécologiques, la structuration des OPs en organisations professionnelles sous forme de coopératives et leur accompagnement technique et financier. Le projet s'aligne aux priorités des partenaires tous impliqués la professionnalisation agricole. Le mécanisme de lobbying et le renforcement des capacités ont été adoptés comme des outils pertinents pour le développement des petites entreprises agricoles et commerciales. Mais le projet était limité dans sa portée et sa couverture en raison des contraintes budgétaires pour assister d'autres groupes de producteurs dans le besoin.

76. La conception du projet a explicitement mis l'accent sur l'alignement aux ODDs et aux principaux objectifs et défis nationaux de l'agriculture au Burundi, tels que Plan National de Développement (PND2018-2027) et la Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027). Les résultats attendus du projet étaient pertinents et alignés sur les ODD ciblés.

Efficacité

77. L'efficacité du projet se reflète dans la réalisation de tous les produits et résultats attendus. Les organisations partenaires ont déployé des efforts considérables pour atteindre tous les indicateurs cibles tels que rapportés et analysés. Les indicateurs cibles ont été atteints voir dépassés grâce à une forte synergie et complémentarité entre les organisations partenaires à travers un partage des ressources et des rôles, une planification conjointe et la participation d'E&F à la coordination, un suivi et accompagnement méthodique pointue par des réunions fréquentes sur une base mensuelle et trimestrielle efficaces, des systèmes de collecte de données qui ont facilité la planification et le reporting sur les progrès accomplis, l'identification des goulots d'étranglement et le processus de prise de décision.

78. L'efficacité du projet a également été facilitée par divers facteurs tels que la disposition des champs-écoles dans le renforcement des capacités des OPs et coopératives nouvellement créées, la participation des agences de tutelle du gouvernement (agriculture et élevage), la production et la traduction en langue locale des documents pédagogiques pour servir de guides pratiques, l'encadrement rapproché des producteurs, l'appui à la production locale des semences, le renforcement du service de stockage et de commercialisation via la transformation des produits agricoles, le renforcement du service de gouvernance des coopératives, et la sensibilité du projet au genre pour impliquer principalement des femmes. Néanmoins, certains facteurs négatifs ont entravé la réalisation du projet tels que les normes et pratiques traditionnelles, la situation politique et la complexité des critères de certification des produits, la pandémie de COVID-19 qui entraîne des retards ainsi que diverses ruptures au cours de la phase de mise en œuvre en raison des restrictions gouvernementales et les défis du changement climatique liés aux perturbations saisonnières.

Efficience

79. L'efficacité du projet se reflète dans sa capacité à développer une solide coordination pour utiliser de manière optimale les ressources disponibles et livrer les résultats obtenus dans les délais. Ceci a été rendu possible à travers l'utilisation du fonds de roulement pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles. Les synergies et la complémentarité des ressources, une approche de mise en œuvre harmonisée et l'expertise ont amélioré l'efficacité du projet malgré l'ampleur limitée des financements pour couvrir d'autres besoins à grande échelle et le suivi et l'accompagnement des producteurs (OPs et coopératives). Toutefois, la gestion des ressources financières est flexible, ce qui a permis une extension des activités à d'autres groupes de bénéficiaires et d'ajuster les dépenses en fonction des lignes budgétaires notamment pendant la période de COVID-19.

Durabilité

80. La durabilité et la stratégie de sortie existante ont été utiles pour promouvoir l'appropriation locale de la durabilité financière du projet en mettant l'accent sur les fonds de roulements, la constitution du capital et les mécanismes d'épargne locale mis en place pour faciliter un accès durable aux actifs de production, et le renforcement des unités de transformation et de stockage. Mais les OPs et coopératives nouvellement formées nécessitent du suivi et accompagnement pour garantir leur pérennité financière notamment dans le marketing et la commercialisation de leurs produits. Le potentiel de durabilité du projet en termes d'acquisition de compétences et d'appropriation a été atteint grâce à divers outils tels que la structuration des OPs et coopératives, le transfert de connaissances agroécologiques, et le renforcement de la cohésion sociale par la mise en relation entre OPs.

81. L'appui à la production des intrants locaux (semences) confère aux OPs des aptitudes techniques indispensables pour réduire et voir mettre fin à leur dépendance aux semences importées. Le regroupement des OPs regroupés au sein du Groupe Plaidoyers Agricole et Forum Paysan Burundais (FOPABU) constitue un atout favorable et susceptible de renforcer la viabilité politique du projet. De même, les capacités d'analyse et d'influence sont observées dans leurs aptitudes à conduire des plaidoyers politiques en collaboration avec la participation des autorités locales. Ce qui permet de construire la confiance et la reconnaissance localement pour travailler collectivement autour des questions foncières. Toutefois, la pérennité des résultats obtenus sur le plan politique reste limitée en raison de l'influence des forces politiques et de la forte pression démographique sur les terres agricoles.

Impact

82. Les effets directs positifs dû aux pratiques agroécologiques au niveau économique comprennent la capacité des ménages membres des OPs à améliorer leurs moyens de subsistance, par la production des denrées alimentaires et la génération de revenus. L'exploitation et l'amélioration des infrastructures de stockage qui permettent aux ménages de spéculer et de vendre leurs productions bien conservées à de meilleurs prix malgré la fluctuation constante de la monnaie locale, et l'impact de la COVID-19 encore menaçante. Les OPs sont fortement impliquées dans la plantation d'arbres dans leurs exploitations agricoles et la fabrication du compost pour mitiger les défis environnementaux notamment de fertilité des sols. L'abandon de l'utilisation des engrais chimiques constitue une bonne évolution dans les efforts de restauration de la fertilité des sols même si les statistiques ne sont pas disponibles.

83. Les fora et le réseau agricole mis en place ont consolidé les efforts des bénéficiaires dans le processus de revendication des droits fonciers. Il n'existe pas d'effets négatifs dû aux changements enregistrés. Les OPs et coopératives ont collectivement développé une attitude d'apprentissage commune dans la production des

produits de qualité pour le marché, la défense et le développement de leurs exploitations agricoles. En outre, le projet a contribué de manière significative à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes en assurant un équilibre entre les femmes et les hommes au sein des OPs et des ménages, l'autonomisation économique et politique des femmes notamment leur implication dans les pouvoirs décisionnels. Grâce au développement de la cohésion sociale via la promotion de l'esprit d'entraide et de solidarité, le projet a significativement contribué à l'amélioration du statut des femmes leaders engagées dans les coopératives, l'amélioration des compétences et de la reconnaissance des femmes pour leur permettre de prendre davantage de place dans la gestion de leurs ménages et à prendre des initiatives d'auto-développement. Ces efforts d'appui à l'évolution de l'égalité genre bute sur la coutume et les tabous culturels qui bloquent l'émancipation de la femme et lui confèrent peu de droits, la persistance du complexe d'infériorité chez les femmes rurales et règles d'héritage fortement patriarcales qui rend difficile l'accès des femmes à la terre.

COVID-19

84. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les résultats obtenus en raison du confinement qui a entraîné des pertes et des opportunités de revenus, l'absence d'accès aux approvisionnements alimentaires, l'augmentation des prix des produits de base et des coûts de transport, un accès réduit des agriculteurs à leurs exploitations, et l'annulation fréquente des réunions. Diverses réunions, comme les assemblées collinaires, y compris la coordination habituellement effectuée par E&F, ont été largement affectées par les restrictions de voyage. La plupart des travaux ont été effectués à distance, y compris les réunions, mais la disponibilité de la connectivité Internet était très difficile en raison d'une connexion Internet très lente et des connaissances limitées de certains partenaires le travail à distance. Mais le COVID a permis l'adoption d'une nouvelle façon de travailler. L'équipe du projet est passée à la plate-forme en ligne pour le renforcement des capacités des partenaires. Les facteurs de succès de la réponse au COVID-19 comprennent l'utilisation des animateurs endogènes pour le suivi et accompagnement des OPs, l'adoption du développement des contenus pour soutenir les activités de plaidoyers en ligne, le regroupement des agriculteurs dans des coopératives et OPs, et des plateformes paysans les aide à atténuer l'impact de COVID-19 pour la promotion des ventes groupées.

85. La pandémie a réduit la capacité des OPs à s'adapter aux crises avec l'augmentation du coût de la vie qu'elle a engendré. La pandémie a aussi provoqué du stress et de fortes émotions, en particulier pour le suivi des activités. Par conséquent, la planification du projet pourrait différer pendant le COVID-19 et, par conséquent, il faut plus de temps que d'habitude et de la patience pour préparer même une activité de formation. Bien que le travail à distance n'ait jamais été un choix, la nouvelle façon de travailler n'est pas durable.

5.2. Recommandations

86. Les recommandations proposées ci-dessous sont basées sur les constats et les conclusions de l'évaluation ainsi que sur la consultation avec les informateurs clés. Chaque entretien a vérifié les perceptions des différentes parties prenantes concernant les principales recommandations pour aider E&F et ses partenaires à discuter de leurs besoins. Pour soutenir le prochain programme DGD, ces recommandations sont adressées à E&F et ses partenaires au Burundi car elles ont la responsabilité principale de formuler, gérer et mettre en œuvre ce programme.

A. Aux organisations partenaires

Recommandation 1 – Les partenaires doivent continuer à renforcer leurs synergies et complémentarités d'actions, ainsi que le développement de partenariats avec les organisations nationales et locales en les invitant lors de réunions conjointes. Les synergies et la complémentarité soutiendront autant que possible la promotion des pratiques agroécologiques au Burundi.

Recommandation 2 – Les partenaires doivent développer des enquêtes de ménages pour renseigner par exemple sur le seuil d'amélioration des revenus des ménages, les taux d'abandon des engrais chimiques, et les taux d'adoption de l'agroécologie suivant les catégories de ménages. Ces études sont utiles pour pousser la réflexion sur les performances de l'approche agroécologique.

Recommandation 3 - Les partenaires doivent fournir des efforts constants pour le suivi permanent et renforcement des capacités techniques et de gestion de coopératives nouvellement créées. Ces appuis sont nécessaires pour soutenir le volet commercialisation des produits agricoles et pour renforcer leur visibilité locale. Ce qui renforcera les efforts de plaidoyers politiques et leur capacité d'analyse et d'influence.

Recommandation 4 – Davantage de campagnes de sensibilisation et de sensibilisation doivent être développées pour lutter contre les normes et pratiques traditionnelles pour renforcer l'égalité genre et la participation des femmes aux pratiques agroécologiques. Cela soutiendra par ailleurs la cohésion sociale et conduira à des interactions communautaires et à une transformation sociale parmi les membres des OPs.

B. A Entraide & Fraternité (E&F)

Recommandation 1 – A partir d'une approche participative et inclusive, E&F devrait continuer à engager ses partenaires dans la promotion de pratiques agroécologiques avec des moyens de subsistance sélectionnés pour faire face autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Des fonds suffisants devraient être alloués tout en maintenant une flexibilité dans leur gestion le long des lignes budgétaires suivant un délai approprié.

- La conception du programme doit être alignée sur les priorités des partenaires, les politiques et priorités nationales, ainsi que sur les politiques internationales y compris les ODD.
- La conception du programme doit maintenir une attention sur la valorisation des fonds de roulement et des VSLA pour continuer de doter les OPs d'alternatives à l'accès aux capitaux de proximité
- La conception doit toujours encourager une forte participation des hommes et des femmes pour promouvoir l'égalité des sexes au sein du programme. Ils devront donc continuer à promouvoir une approche sexospécifique dans toutes les composantes du projet.

Recommandation 2 - Le futur programme doit continuer d'accorder une attention particulière sur les mécanismes de lobbying et de plaidoyer pour donner aux OPs les moyens de revendiquer en permanence leurs droits sur l'acquisition de terres, et donc permettre un changement politique qui ne peut être réalisé à court terme.

6. LECONS APPRISES

87. Plusieurs leçons ont émergé du processus et des constats de l'évaluation notamment :

- (1) Avoir un consortium de partenaires est un atout considérable dans l'atteinte des résultats avec des ressources limitées et dans des délais courts. La mise en œuvre du projet est un exemple d'efforts conjoints vers la réalisation de résultats ambitieux et collectifs. Les résultats globaux du projet sont attribués aux cinq organisations partenaires et pouvaient ne pas être réalisables individuellement.
- (2) La promotion des pratiques agroécologiques et le renforcement de la résilience nécessitent des efforts conjoints de la part d'acteurs impliqués lorsqu'ils travaillent dans un contexte de pays fragile comme le Burundi sur des sujets sensibles (par exemple, la lutte pour les droits fonciers, etc.). Le rôle joué par les partenaires a été essentiel pour obtenir des résultats attendus dans le développement des mécanismes de résilience locale, tout en apportant un soutien vital aux groupes les plus vulnérables tels que les organisations paysannes.
- (3) Pendant les périodes de crises comme celle de la pandémie de COVID-19, la diversification des moyens de subsistance est une approche stratégique pour améliorer la production agricole et donc fournir des sources de revenus adéquates aux bénéficiaires ciblés. Le projet a pu apporter une réelle amélioration des moyens de subsistance en termes de professionnalisation des petites entreprises agricoles.
- (4) L'engagement et la participation communautaires reposent fortement sur le ciblage des principaux agents de changement. Le projet a rendu cela possible en donnant plus d'espaces aux femmes et aux jeunes, ce qui crée des résultats positifs (amélioration des rendements agricoles) au niveau de la communauté et des ménages.

ANNEXES

Annexe I: Termes de Références

Copie PDF



TdR - EF Progr DGD
2017-21 Evaluation 1

Annexe 2: Cadre des résultats OS 2 (DGD2017-2021), Burundi

	Baseline	An 3	An 5	Sources de vérification
Cibles stratégiques	Cible 1. Contribuer à l'émergence d'une société civile indépendante, forte, compétente et redevable (principale cible) Cible 5. Contribuer à la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture et l'élevage durables			
Outcome/ objectif spécifique 2	<i>218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles, techniques, matérielles et financières nécessaires pour leur professionnalisation et s'investissent dans la valorisation de l'agriculture familiale agroécologique, pour la sécurité alimentaire et l'augmentation durable des revenus de leurs membres.</i>			
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurité, la stabilité politique et la liberté d'expression sont garanties. - Les appuis financiers sont disponibles. - La politique sectorielle agricole est favorable à l'agroécologie. - Les conditions climatiques sont favorables à l'agriculture 			
Indicateur 1 - Taux moyen d'augmentation des revenus (chiffres d'affaires) des OP et des ménages (M) bénéficiaires	8 273 €/an (OP) ⁸ 873 €/an (M) ⁹	25% (OP) 15% (M)	40% (OP) 25% (M)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités des OP - Enquêtes annuelles - Rapport d'évaluation
Indicateur 2 - Pourcentage des membres des OP satisfaits des services fournis par celles-ci (niveau de satisfaction supérieur à 6 sur une échelle de 1 à 10)	N/A	30%	50%	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquête - Rapport d'évaluation
Résultat 1 - 218 organisations de producteurs ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles et managériales nécessaires pour leur professionnalisation.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes de loi régissant les organisations des producteurs sont promulgués et mis en application. - Les communautés agricoles s'engagent à renforcer leurs organisations de production et à promouvoir leurs droits. - Les relations entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile sont bonnes 			
Indicateur 1 - Nombre d'OP régies par des organes actifs conformément à leurs statuts, disposant des outils de gestion formels et professionnalisés dans leur filière)	10	52 (24%)	70 (34%)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'enquête - Rapports d'activités

⁸ Chiffre d'affaires annuel moyen pour les OP bénéficiaires directs des programmes précédents

⁹ Revenu annuel (recettes) moyen d'un ménage bénéficiaire direct du programme précédent

Indicateur 2 - Nombre d'OP structurées ayant évolué vers des groupements coopératifs	2	15	25	- Rapports d'activités
Indicateur 3 - Pourcentage de femmes impliquées dans les organes de décision des groupements coopératifs	30%	40%	50%	- Rapports de suivi - Enquêtes auprès des OP
Résultat 2 - 140 organisations des producteurs maîtrisent les techniques agroécologiques et disposent des moyens pour augmenter durablement la production et diffuser leurs savoirs techniques.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Les intrants nécessaires pour la production sont disponibles et accessibles aux producteurs. - Les infrastructures nécessaires à la valorisation des produits agricoles sont disponibles et accessibles aux producteurs. - Les innovations techniques sont disponibles et les institutions de recherche collaborent avec les producteurs. - Les organisations des producteurs s'engagent à encadrer et à accompagner techniquement et matériellement (chaînes de solidarité) leurs membres et les communautés de leurs localités. 			
Indicateur 1 - Pourcentages des ménages membres des OP ciblées qui maîtrisent et intègrent les techniques agroécologiques ¹⁰ dans leurs systèmes d'exploitation	35%	50%	65%	- Rapports de suivi - Rapports d'activités - Rapports d'évaluation - Observation
Indicateur 2 - Pourcentage d'augmentation des rendements des principales cultures suivies (riz, maïs, p.d.t, haricot)	<ul style="list-style-type: none"> - Riz : 3,7t/ha¹¹ - Maïs : 1 t/ha - P.d.t. : 6 t/ha - Haricot: 0,7/ha 	10%	20%	- Rapports d'enquête sur les rendements - Rapports d'activités - Rapport d'évaluation
Résultat 3 - 18 groupements coopératifs issus des organisations de producteurs ont renforcé leurs capacités à valoriser et à commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs, contribuant à l'amélioration des revenus des ménages membres.				
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes de loi régissant les OP sont promulgués et mis en application. - Les communautés agricoles s'engagent à renforcer leurs organisations de productions et à promouvoir leurs droits. 			
Indicateur 1 - Nombre de filières ¹² accompagnées qui obtiennent des certificats de qualité et qui contribuent à l'augmentation des revenus des OP et des ménages	0	3	6	- Rapports d'activités des OP - Rapport d'évaluation
Indicateur 2 - Taux moyen d'augmentation ¹³ des prix de vente des produits ciblés (huile de palme, maïs, riz) grâce aux services rendus par les coopératives à leurs membres (stockage, transformation, collecte, etc.)	0	10%	15%	- Rapports d'études
Résultat 4 - Les organisations partenaires ont renforcé leurs capacités d'analyse et d'intervention afin d'accompagner efficacement les organisations de producteurs et de défendre les droits des paysans.				
Hypothèses	Les relations entre les pouvoirs publics et les organisations de la société civile sont améliorées.			
Indicateur 1 - Nombre de succès obtenus pour les actions de plaidoyer initiées et/ou menées par les partenaires	-	1	3	- Protocoles des services étatiques - Documents de planification communale et provinciale
Indicateur 2 - Nombre d'analyses et d'expériences réussies publiées ou partagées avec les autres acteurs	-	2	4	- Plateforme des partenaires d'E&F - Site internet des partenaires et d'E&F - Rapports d'activités

¹⁰ Fertilisation organique, agroforesterie, lutte antiérosive, traitements naturels des plantes et des animaux, intégration agriculture-élevage, élevage en stabulation

¹¹ Rendement moyen par culture suivie dans la zone d'intervention

¹² Pomme de terre, riz, maïs, haricot, tournesol, huile de palme, miel

¹³ Entre le prix au moment de la récolte et celui au moment de la vente

Conditions préalables	Obtention du financement. Adhésion, appropriation du programme par les bénéficiaires
Typologie des activités	<p>Résultat 1 - 218 OP ont acquis des compétences et des capacités organisationnelles et managériales nécessaires pour leur professionnalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter, adapter et mettre à disposition des OP les documents (textes de loi) et outils nécessaires pour la structuration et la professionnalisation des organisations des producteurs. - Suivre et accompagner les organisations des producteurs et des groupements coopératifs dans le processus de structuration. - Organiser des formations des associations sur la gestion et les principes pré-coopératifs. - Renforcer les capacités des membres des organisations des producteurs en planification, en entrepreneuriat et en gestion d'épargne-crédit. - Organiser des ateliers de conscientisation sur les droits et renforcer les capacités des organisations des producteurs « leaders » en techniques de plaidoyer. <p>Résultat 2 - 140 OP maîtrisent les techniques agroécologiques, disposent des moyens pour augmenter durablement la production et diffusent leurs savoirs techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place 1 centre de formation professionnelle et de recherche-action en techniques agroécologiques. - Organiser des ateliers de sensibilisation des leaders communautaires locaux au rôle et à nécessité de l'intégration des jeunes en agriculture familiale. - Renforcer les capacités des agri-éleveurs en techniques agricoles et d'élevage par la formation et les visites d'échanges. - Faciliter la mise sur pied de cadres d'échange d'innovations et d'expériences entre les institutions de recherche (IRRI/Burundi et ISABU) et les organisations des producteurs ciblées. - Faciliter l'accès des organisations des producteurs aux moyens de production et de conservation des sols. - Encadrer/accompagner le processus de mobilisation des fonds propres (épargnes) au sein des OP et faciliter l'accès aux crédits auprès des institutions financières. - Tenir des ateliers de sensibilisation des autorités administratives de base à l'importance des pratiques agroécologiques. <p>Résultat 3 - 18 groupements coopératifs ont renforcé leurs capacités à valoriser et à commercialiser leurs produits à des prix rémunérateurs, contribuant à l'amélioration des revenus des ménages membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des organisations des producteurs en techniques de transformation, de manutention et de conservation des produits agropastoraux. - Faciliter l'accès des organisations des producteurs aux moyens de conditionnement et de commercialisation des produits agricoles. - Accompagner et appuyer les organisations des producteurs bénéficiaires du programme 2014-2016 dans le processus d'obtention des documents de certification de leurs produits. - Suivre et appuyer le fonctionnement des infrastructures de collecte, de stockage et de transformation mises en place dans le cadre du programme 2014-2016. - Mettre en place de nouvelles unités de transformation. - Accompagner les OP dans la recherche des débouchés (informations, plaidoyer). - Appuyer la mise en place d'activités génératrices de revenus connexes à l'agriculture. - Organiser des foires agricoles. <p>Résultat 4 - Les organisations partenaires ont renforcé leurs capacités d'analyse et d'intervention pour accompagner efficacement les OP et pour défendre les droits des paysans</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des équipes techniques en agroécologie pour une compréhension commune et en techniques agricoles et d'élevage innovantes : formation et visite d'échange. - Renforcer les capacités des équipes techniques en marketing des produits agricoles et alimentaires. - Organiser des formations sur le système de suivi-évaluation participatif et sur la collecte et le traitement des données. - Renforcer les capacités des partenaires en techniques et stratégies de lobbying et plaidoyer agricole. - Organiser une formation et des échanges sur l'intégration de l'approche genre et développement dans la mise en place et le développement des organisations paysannes.

Annexe 3 : Liste des documents consultés

- 1) De Vaus D. 2001. Research Design in Social Research. Sage Publication, London (Ltd). 148p.
- 2) CIDSE, 2018. Principes de l'agroécologie : Vers les systèmes alimentaires socialement équitables, résilients et durables. 12p.
- 3) Document de programme DGD 2017-2021
- 4) E&F, 2018. La relation partenariale, une utopie et une action communes pour que la Terre tourne plus JUSTE. Note sur la notion de partenariat à l'Entraide et Fraternité. Juin 2018.
www.entraide.be
- 5) Kelly, M. 1986. « L'analyse de contenu », dans B. Gauthier (dir.), Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données, Presses de l'université du Québec, p. 293-315.
- 6) Orientations et cadre stratégiques d'Entraide et Fraternité, et d'Action Vivre Ensemble
- 7) Plan National de Développement (PND2018-2027). Pp 45-48.
- 8) Rapport d'Évaluation à mi-parcours du programme DGD.
 - 1) Rapports annuels pays 2017.
 - 2) Rapports annuels pays 2018.
 - 3) Rapports annuels pays 2019.
 - 4) Rapports annuels pays 2020.
- 5) Stratégie Agricole Nationale (SAN2018-2027). Pp 32-52.
- 6) Scores de performance et leçons apprises 2017.
- 7) Scores de performance et leçons apprises 2018.
- 8) Scores de performance et leçons apprises 2019.
- 9) Scores de performance et leçons apprises 2020.
- 10) Termes de Références (TDRs)
- 11) Tri-Council Policy Statement : Ethical conduct for research involving Humans, 1998 (updated in 2000 and 2002).
- 12) <https://www.betterevaluation.org/en/evaluation-options/triangulation> (Consulté le 07 janvier 2022).

Annexe 4 : Matrice d'évaluation

Questions d'évaluation	Indicateurs de mesure	Sources des données	Méthodes de collecte	Méthodes d'analyse
1. Pertinence / Adaptabilité				
1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des publics cibles/bénéficiaires (femmes et les hommes) ?	Degré de convergence des résultats aux besoins et préoccupations des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires?	Alignement avéré entre les interventions du programme et les priorités des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?	Alignement des objectifs du programme aux priorités nationales et aux ODDs	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
2. Efficacité				
2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?	Niveau de réalisation des résultats attendus vis-à-vis des stratégies adoptées	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	Degré de prise en compte du mécanisme de coordination et d'accompagnement des coordinations locales et des partenaires dans la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
2.3. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur le plan méthodologique (outils), est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	Degré de prise en compte du mécanisme de suivi et d'accompagnement méthodologique des coordinations locales et des partenaires dans la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation

2.4. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?	Nombre et nature des facteurs de succès ou inhibiteurs identifiés durant la vie du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
3. Efficience				
3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?	Proportion et adéquation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?	Taux d'absorption du budget existant Degré de fonctionnement du mécanisme de coordination	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?	Existence ou non des retards dans la livraison des produits et services	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
4. Durabilité				
4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plan financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan financier	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plan technique (appropriation et responsabilisation, acquisition des capacités et des compétences) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan technique	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plan politique (capacités d'analyse et d'influence) ?	Mécanisme de durabilité existant et fonctionnel sur le plan politique	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
5. Impact				

5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans social, économique et politique dans les zones et pays d'intervention ?	Existence des effets indirects associés à la mise en œuvre du programme sur les plans socioéconomique et politique dans les zones ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?	Degré de considération des principes de droits humains et d'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
6. Crise COVID-19				
6.1. Dans quelle mesure la crise du COVID-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?	Degré d'influence du COVID sur le niveau d'atteinte des résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires - Groupes de bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - FDG - Exploration/ analyse secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Statistiques descriptives - Triangulation
6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à COVID-19 ?	Nombre et nature des facteurs de succès et stratégie de mitigation des effets du COVID sur la vie du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation
6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de COVID-19 en termes de préparation aux catastrophes ?	Niveau d'appropriation et de préparation des bureaux pays face aux catastrophes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet et Politiques nationales - Equipe de projet et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de contenu - Triangulation

Annexe 5 : Liste des personnes interviewées

No	Noms et prénoms	Fonction	Organisations	Genre (H/F)
1	Philippine Cartier	Chargée des partenariats Afrique Centrale et Palestine	Entraide et Fraternité	F
2	Prosper Masumbuko	Coordinateur pays pour EF au Burundi	OAP	M
3	Ernest Niyonzima	Secrétaire général		M
4	Alice Harushimana	Directrice	ACORD Burundi	F
5	Appolinaire Hacimana	Directeur	UHACOM	M
6	Paul Bottelberge		Broederlijk Delen	M

Annexe 6: Fiche de consentement et outils de collecte des données primaires

A - Fiche de consentement pour les entretiens individuels

(Cette fiche doit précéder chaque interview pour obtenir le consentement des personnes à interviewer)

Entraide et Fraternité (E&F) à Bruxelles a recruté une équipe de consultants pour procéder à l'évaluation finale du programme DGD2017-2021 de décembre 2021 à mai 2022 dans huit pays à savoir Belgique, Burundi, Guatemala, Haïti, Madagascar, Nicaragua, Philippines, et RDC. Le but principal de cette évaluation est de tirer les leçons de la mise en œuvre du programme et de voir ce qui a fonctionné le mieux et ce qui a moins bien fonctionné. En d'autres termes, le but est de comprendre et d'apprendre. L'évaluation ne cherche pas à pointer du doigt ni à blâmer les gens. En tant que personne familiarisée avec ce programme et compte tenu de votre expérience et participation à sa conception, et/ou à mise en œuvre, nous apprécierions votre contribution à l'évaluation. L'entretien durera environ une heure. Votre participation est totalement volontaire. Si vous ne voulez pas participer, vous pouvez dire non. Nous souhaiterions enregistrer notre entretien, mais nous vous assurons du respect de l'anonymat et rien de ce que vous dites ne sera attribué à votre nom dans aucun rapport public produit par cette évaluation. En tant qu'évaluateur, mon travail consiste à protéger la confidentialité de cet entretien. Je ne relierai pas ce que vous dites à votre nom lorsque je rédigerai le rapport d'évaluation. Votre nom sera indiqué dans le rapport final dans la liste des personnes rencontrées, mais vos propos ne vous seront pas attribués.

Acceptez-vous de participer à l'entretien et que les informations que vous fournissez puissent être utilisées dans l'évaluation ? OUI / NON

(Si Non - explorez les conditions dans lesquelles la personne serait à l'aise de participer. Si elle / il ne consent toujours pas, remerciez-le/la pour sa considération).

Dans l'affirmative, vérifiez si la personne a participé (phase de conception, mise en œuvre et/ou de suivi) aux interventions du programme en posant la question suivante :

- Avez-vous participé aux interventions du programme DGD 2017 - 2021 ? Oui/Non
- Si oui, procédez à l'entretien. Mais si la réponse est non, demandez la bonne cible.

B - Guide d'entretien

(Liste des participants à insérer en annexe)

Ce questionnaire a été développé pour collecter votre opinion sur l'évaluation finale du programme DGD2017-2021 (objectifs à rappeler aux participants). Vos réponses resteront confidentielles et seront utilisées uniquement pour pousser la réflexion sur l'impact et les leçons apprises du programme afin d'améliorer l'efficacité des interventions futures

Date : _____

Nom & prénom : _____ Fonction : _____

Organisation : _____

(La liste de tous les informateurs clés sera enregistrée et insérée en annexe du rapport global et des rapports pays d'évaluation. La catégorie d'informateurs clés concernée est marquée d'un « x »).

Thèmes de discussions	E&F	Partenaires de mise en oeuvre	Autres partenaires	Représentants de bénéficiaires
1. Pertinence / adaptabilité				
1.1. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des bénéficiaires et/ou publics cibles (femmes et les hommes) ?	X	X	X	X
1.2. Dans quelle mesure le programme a-t-il répondu aux besoins et aux préoccupations / priorités des partenaires?	X	X	X	
1.3. Dans quelle mesure le programme répond-il aux priorités nationales des pays d'accueil et aux Objectifs de Développement Durables (ODDs) ?	X	X		
2. Efficacité				
2.1. Dans quelle mesure les stratégies mises en œuvre ont contribué à l'atteinte des résultats ?	X	X	X	X
2.2. Dans quelle mesure le dispositif de suivi et d'accompagnement, sur les plans méthodologique, de l'organisation et des ressources humaines est-il le plus adéquat pour atteindre les résultats escomptés ?	X	X	X	
2.3. Quels sont les facteurs positifs et négatifs ayant soit favorisé ou entravé l'atteinte des résultats escomptés ?	X	X	X	X
3. Efficience				
3.1. Dans quelle mesure les ressources du programme répondent ou pas aux besoins des projets mis en œuvre ?	X	X	X	
3.2. Dans quelle mesure les ressources du programme ont été utilisées de façon optimale et dans les délais prévus pour contribuer aux résultats ?	X	X		
3.3. Quelles sont les contraintes liées à l'utilisation des ressources ?	X	X	X	
4. Durabilité				

4.1. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans financier (autonomie des partenaires et des bénéficiaires) ?	X	X	X	X
4.2. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans technique (appropriation et responsabilisation, acquisition des capacités et des compétences) ?	X	X	X	X
4.3. Quel est le potentiel de durabilité de l'intervention après la fin du programme sur le plans politique (capacités d'analyse et d'influence) ?	X	X		
5. Impact				
5.1. Dans quelle mesure les changements atteints ont-ils engendré (ou sont-ils susceptibles d'engendrer) des effets positifs, directs ou indirects, sur les plans socioéconomique et politique dans les zones et pays d'intervention ?	X	X	X	X
5.2. Dans quel mesure le programme a contribué à faire évoluer l'égalité entre les femmes et les hommes ?	X	X	X	X
6. Crise de COVID-19				
6.1. Dans quelle mesure la crise du COVID-19 a-t-elle eu un impact (négatif ou positif) sur l'atteinte des résultats et des outcomes ?	X	X	X	X
6.2. Quels ont été les facteurs de succès et les points d'achoppement dans les réponses apportées à COVID-19 ?	X	X	X	X
6.3. Que pouvons-nous apprendre de la crise de COVID-19 en termes de préparation aux catastrophes ?	X	X		

C- Guide d'entretien pour Focus de Groupe (FDGs)

(NB : Ce guide sera également appliqué aux représentants de groupes de bénéficiaires).

Date : _____ Type de groupes (Jeunes/Femmes/Hommes/Mixte) : _____

Localité / Province : _____

NB : Liste des participants à fournir séparément (Nom, affiliation et fonction)

Efficacité/Pertinence/durabilité/Égalité genre et Durabilité

- 1) Compte tenu de votre collaboration avec le programme DGD (l'OS pourrait être identifié), quelles activités ont été les plus efficaces pour atteindre les plus vulnérables ? S'il vous plaît dites-nous comment ? (Participants, contenu/type d'activités, prestataires, etc.)
- 2) Qu'est-ce qui a changé dans votre vie après avoir reçu ces assistances ?
- 3) Pensez-vous que vos besoins primaires ont été améliorés ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Quelles pourraient être les nouvelles activités ou amélioration que vous souhaiteriez voir ?
- 4) Quelles activités ont été jugées plus importantes pour vos besoins ?
- 5) Y a-t-il des personnes dans votre communauté qui répondraient aux critères de ciblage du programme qui ont été exclues ?
- 6) Comment collaborez-vous avec le partenaire et/ou le gouvernement pour promouvoir votre bien-être social ?
- 7) Qui d'autre est impliqué et comment cela fonctionne-t-il ?
- 8) Dans quelle mesure le programme a-t-il soutenu et fourni plus d'opportunités économiques basées sur l'agriculture aux femmes par rapport aux hommes ?
- 9) De quelles manières signalez-vous que les relations au sein du ménage ont changé (accès et contrôle des ressources, des services et des installations de commercialisation) ?
- 10) Comment le projet pourrait-il mieux cibler et répondre aux besoins des personnes vulnérables ?

Merci pour votre participation !

Annexe 7: Profile de l'évaluateur

Serge Eric Yakeu (CE), Chef d'équipe

Serge Eric est un Évaluateur Accrédité (CE) et parfaitement bilingue (Français et Anglais). Pendant plus de 15 ans, il a mené des évaluations en Afrique, en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie, dans divers environnements, notamment les villes, les villages, les forêts, le Sahel et la savane. Il a collaboré avec des parties prenantes à plusieurs niveaux, y compris des organisations communautaires, des donateurs / bailleurs de fonds tels que l'USAID, les Affaires Mondiales Canada, l'UE ; des hauts responsables des missions diplomatiques, des agences gouvernementales, des agences partenaires et des agences du système des Nations Unies telles que le FIDA au Tchad et au Sénégal; La FAO au Tchad, au Cameroun, en RD Congo, au Lesotho et en Tanzanie; l'ONUDI au Tchad et en Autriche; l'OCDE aux Philippines et Allemagne; l'USAID au Mali; l'ILPRI au Mali; l'ICRAF au Cameroun et au Congo; L'UNESCO au Ghana, au Nigeria, en Tanzanie et en France; le BIT au Sénégal et au Cameroun; l'ONU Femmes en RCA et au Cameroun ou encore le PAM en Italie et au Cameroun, et avec l'UNICEF au Burkina Faso, Libéria, Nigeria, Guinée Bissau, Sénégal, et Côte d'Ivoire. Serge Eric a dirigé la conception et la mise en œuvre de plusieurs études et évaluations dans plus de 55 pays dans le monde entier et dans des environnements complexes et humanitaires, individuellement ou en équipe. Il a travaillé dans 24 pays d'Afrique, 7 d'Europe, 3 d'Asie, 3 du Moyen-Orient et 2 pays de l'Amérique du Nord. Il a également partagé des connaissances en matière d'évaluation en Amérique latine (Mexique et Brésil) et dans les Caraïbes (Barbades, Haiti et Trinidad & Tobago). La plupart des travaux nécessitaient une sensibilité culturelle, une éthique et la connaissance des normes pratiques très fortes. Avec sa capacité à gérer les approches participatives en plus de ses connaissances et de ses compétences en leadership, il s'adapte facilement à différents environnements culturels.

En outre, il est très actif en tant que Conseiller pour l'émancipation des jeunes afin de les intégrer dans le domaine de l'évaluation, en particulier au sein de réseaux professionnels tels que l'Association Africaine d'Evaluation (AfrEA) où il a exercé les fonctions de président, l'Association Camerounaise pour le développement de l'Evaluation (CaDEA) où il a animé plusieurs ateliers de formation en évaluation, la Société Canadienne d'Evaluation (SCÉ) où il a offert des webinaires sur l'évaluation participative et sert de Révisseur Scientifique au Journal Canadien d'Evaluation, l'Association International pour le Développement de l'Evaluation (IDEAS) où il est membre à vie et a facilité plusieurs ateliers de formation, l'Association Canadienne pour les Professionnels du Développement International (CAIDP) et le réseau « EvalIndigenous » de l'Initiative EvalPartners où il est le Président depuis janvier 2019 en Nouvelle Zélande.

Son parcours académique couvre un Double Master International en Sciences du Développement Rural en Belgique conjointement avec l'Université de Pise (Italie), Wageningen (Pays-Bas), l'université de Humboldt en Allemagne, et Rennes en France ; une Maîtrise en méthodologie de la recherche et statistiques (Wageningen au Pays-Bas), un Diplôme d'Ingénieur agronome spécialisé en Économie Agricole et Sociologie Rurale, et une License en Biochimie option nutrition humaine (Cameroun). Serge Eric possède une douzaine de certificats internationaux en coopération internationale (coopération Nord / Sud), en méthodologies de recherche en sciences sociales, en planification et évaluation du développement, en genre et équité.

Expertise: planification et projet / gestion de programme, assistance humanitaire, évaluation de la vulnérabilité et renforcement de la résilience, initiatives de consolidation de la paix et de transition, développement communautaire, développement agricole et rural, analyse de la chaîne de valeur, inclusion financière et aide aux petites subventions, évaluation des capacités, initiatives en matière d'éducation et de formation professionnelle, politiques de réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et nutrition, évaluation axée sur le genre et l'équité, économie de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

Pour plus de détails sur son profile, références disponibles à : <https://www.linkedin.com/in/serge-eric-yakeu-djiam-lab15140/>

